

REVUE

D'HISTOIRE DU

BAS-SAINTE-LAURENT

VOLUME XIII NUMÉRO 3

PRINTEMPS 1990

5,00\$



**Dans ce numéro, il est question de:
Saint-Juste-du-Lac, Biencourt, Mont-Joli**

**Revue d'histoire
du Bas-Saint-Laurent**

Publiée par la Société d'Histoire régionale du Bas-Saint-Laurent en collaboration avec l'Université du Québec à Rimouski (UQAR) et le Groupe de recherche interdisciplinaire en développement de l'Est du Québec (GRIDEQ), Rimouski, Québec.

Fondée par M. Noël Bélanger en 1973.

Gestionnaires pro tempore de la Société:

Pierre Collins
Armand St-Pierre

Politique rédactionnelle

Les personnes intéressées à publier des articles, notes de recherche, notes biographiques ou comptes rendus peuvent faire parvenir leurs textes en tout temps.

Il n'est pas nécessaire d'être un spécialiste pour publier dans la Revue d'Histoire. Le comité de rédaction peut, dans certains cas, assurer un support technique aux amateurs. Les textes sont lus par le comité et recommandés, selon le cas pour publication. Les auteurs demeurent cependant responsables du contenu de leurs textes. Une invitation pressante est faite aux intéressés.

Dépôts légaux:

Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada

ISSN-0381-8454

Société d'Histoire régionale
du Bas-Saint-Laurent

Mai 1990

Montage et impression:

Impressions des Associés inc.,
Rimouski

Sommaire

Revue d'histoire du Bas-Saint-Laurent

VOLUME XIII NUMÉRO 3 PRINTEMPS 1990

Éditorial

Relance de la Société et
de la Revue d'histoire
du Bas-Saint-Laurent 70

La difficile naissance de la paroisse
de Saint-Juste-du-Lac
(Saint-Dominique-du-Lac) 71

Par: Pierre Collins, archiviste

L'histoire du Parc Biencourt
dans le Haut Rimouski 83

Par: Jean Cimon, urbaniste

Des bombardiers
au-dessus du fleuve 91

Par: François Dornier, chercheur

En page couverture:

Rue Sainte-Cécile au Bic (circa 1925)
(collection de photographies de la Société d'histoire
régionale du Bas-Saint-Laurent)

Relance de la Société et de la Revue d'histoire du Bas-Saint-Laurent

Plusieurs s'en rappellent sans doute. A l'automne 1989, il a été brièvement question de dissoudre la Société, donc d'abandonner la publication de la revue d'histoire du Bas-Saint-Laurent et ce à cause des faibles moyens techniques encore disponibles et parce que la relève se faisait rare. Une journaliste bien connue dans la région, madame Lisette Morin, avait alors lancé un appel à l'Université du Québec à Rimouski: le personnel de l'U.Q.A.R. ne devrait-il pas se faire un devoir de s'impliquer davantage? L'interrogation n'est pas restée sans réponse. Un comité a été constitué. Dès la première rencontre, tous ont convenu de trois choses:

- 1) La Société et la revue doivent à tout prix poursuivre leurs activités;
- 2) La relance serait grandement facilitée si une institution comme l'U.Q.A.R. acceptait de donner un coup de main;
- 3) Quelque soit cette contribution, la Société et la revue devront cependant continuer à répondre aux attentes du milieu régional.

Depuis ce temps, un projet a pris forme. En septembre 1990, une assemblée des membres de la société sera convoquée. On y parlera d'une revue publiée deux fois l'an dont le contenu sera à la fois historique et patrimonial (au sens large du terme). On y parlera d'une revue présentant plusieurs chroniques nouvelles: patrimoine, rubrique généalogique, commentaires sur les parutions récentes, échanges d'informations à propos des faits et gestes des autres sociétés d'histoire. On y parlera d'une revue conçue aussi pour les plus jeunes, avec des outils pédagogiques élaborés avec la collaboration d'enseignant-e-s, etc. Le titre et la qualité seront les mêmes, mais l'approche et le contenu témoigneront de la diversité des préoccupations de ceux et celles qui s'intéressent au passé de notre région.

A l'assemblée de septembre 1990, il sera aussi question de la Société. Nous proposerons qu'elle ait une permanence à l'U.Q.A.R., où on pourra en tout temps rejoindre une ou des personnes responsables. Nous proposerons la création d'un conseil d'administration mixte comprenant neuf (9) membres.

1. Cinq (5) personnes proviendraient du milieu régional. Idéalement, chaque sous-région du Bas -Saint-Laurent devrait y être représentée.
2. Deux (2) personnes: un-e professeur-e et un-e étudiant-e seraient nommé-e-s par le conseil du module d'histoire de l'U.Q.A.R.
3. Deux (2) autres personnes seraient nommées par le GRIDEQ (Groupe de recherche interdisciplinaire en développement de l'Est du Québec -U.Q.A.R.), dont les membres manifestent beaucoup d'intérêt pour l'histoire régionale et tout ce qui a trait au patrimoine.

Ces quatre (4) dernières personnes formeraient le noyau du comité de rédaction de la revue.

Vous l'aurez deviné: l'intervention de l'U.Q.A.R. doit être vue comme un gage de stabilité et de continuité. En fait, le comité de la relance veut créer un véritable carrefour où s'exprimeront toutes les attentes.

Retenez donc bien ces deux moments:

Septembre 1990: L'assemblée générale, un rendez-vous à ne pas manquer.

Décembre 1990: la sortie d'un numéro dans lequel, nous l'espérons, chacun découvrira un peu mieux ses racines.

C'est finalement pour mieux rebondir que la Société et la revue auront été mises en veilleuse pendant quelque temps.

Nous devons énormément à nos prédécesseurs. Il importe qu'ils sachent que leur travail aura des lendemains.

Pierre Collins et Armand Saint-Pierre
Gestionnaires pro tempore

Paul Larocque
pour les membres du comité de la relance*

*Le comité de relance est composé des membres suivants:

- Jean-Pierre Bélanger, étudiant en histoire à l'U.Q.A.R. et agent de recherche à l'I.Q.R.C..
- Pierre Collins, archiviste à l'U.Q.A.R..
- Jean-Charles Fortin, agent de recherche de l'I.Q.R.C..
- Paul Larocque, historien au GRIDEQ.
- Jean Larrivée, agent de recherche au GRIDEQ.
- Jacques Lemay, historien au module d'histoire à l'U.Q.A.R..
- Nicole Thivierge, historienne au module d'histoire à l'U.Q.A.R..

La difficile naissance

de la paroisse Saint-Juste-du-Lac

(Saint-Dominique-du-Lac)

par: Pierre Collins, archiviste, responsable du Secteur archives et documentation régionales de la Bibliothèque de l'Université du Québec à Rimouski

Nive Voisine dans ses «notes sur la seigneurie de Madawaska» (1) souligne qu'à partir de 1835, la seigneurie de Madawaska-Témiscouata fut «partagée entre plusieurs propriétaires. Parmi eux nous pouvons signaler: Albert Smith, François Languedoc, W.W. Thomas, James Murchie, Lévite Thériault, Geo. Coffin et, bien sûr, la Fraser Realities Cy. [...]. Soulignons [...] qu'il a fallu parfois soutenir des combats épiques contre certains propriétaires pour ouvrir la région à la colonisation» (2)

Pour illustrer le juste propos de M. Voisine nous allons examiner de très près les longues tractations (3) qui ont abouti à la fondation de la municipalité Sainte-Juste-du-Lac.

La municipalité de Saint-Juste-du-Lac, située au bordure du lac Témiscouata, face à Notre-Dame-du-Lac, fut officiellement érigée le 23 mai 1923 sous l'appellation de Saint-Dominique-du-Lac (4). Le 23 novembre de la même année, Mgr Léonard, évêque de Rimouski érigeait le territoire paroissial, en desserte, sous le vocable de Saint-Juste en l'honneur du curé Juste-Ernest Gagnon fondateur de la paroisse. «Un peu plus tard, M. le curé Adélarde Beaulieu fit ajouter du-Lac, parce qu'il y avait une autre paroisse du même nom dans le Comté de Montmagny» (5)

Même si 1923 marque le début de l'histoire officielle de Saint-Juste-du-Lac, il faut remonter à la fin du XIXe siècle pour comprendre son origine.

«L'étendue du territoire seigneurial du lac Témiscouata n'est plus aujourd'hui ce qu'elle était à ses dé-

buts. A partir de la deuxième moitié du dix-neuvième siècle, un vaste mouvement de colonisation est lancé dans toute la région du Témiscouata. D'abord deux faits importants [...], soit l'abolition du régime seigneurial en 1854 et l'exode de nombreux québécois vers la Nouvelle-Angleterre, puis quelques années après, la construction d'un chemin de fer reliant Fraserville (Rivière-du-Loup) à Edmundston, vont accélérer le peuplement sur les bords du Lac Témiscouata et contribuer à réduire considérablement l'ancienne réserve forestière» (6)

Entre autres paroisses créées lors de ce vaste mouvement de colonisation, Notre-Dame-du-Lac a eu un développement tel que dès la fin du XIXe siècle s'installèrent, de l'autre côté du lac Témiscouata, des familles notredamoises qui formèrent ce que l'on appelait alors «la colonie du lac» (7), embryon de la future paroisse de Saint-Juste-du-Lac.

Mais comme cette «colonie» se situe sur les terres forestières des propriétaires de la seigneurie du lac Témiscouata, l'on comprend aisément que, malgré la poussée inévitable de la colonisation à cet endroit, ces derniers ne concédèrent que très peu de lots, freinant ainsi toute expansion colonisatrice au nord-est du lac.

Face à cette brimante situation, des notables de Notre-Dame-du-Lac proposèrent, dès 1914, (8) la concession d'un territoire qui permettrait l'ouverture d'un nouvel espace de colonisation dans la seigneurie appartenant aux Fraser;

ceux-ci proposèrent plutôt un échange de terrains.

Ce sont ces longues et parfois tortueuses démarches (1915-1919) que nous allons maintenant analyser:

Au début de 1915, dans une longue lettre qui mérite d'être reproduite intégralement, des notables de Notre-Dame-du-Lac exposent les motifs qui militent en faveur de l'ouverture d'un «établissement» (settlement) de colons sur le côté est du lac Témiscouata, propriété des Fraser:

«Notre-Dame-du-Lac, Que.
January 20th, 1915.

Messrs Donald Fraser & Sons,
Limited,
Cabano, Que.

Dear Sirs:-

We shall endeavor to explain as briefly as we can the purpose of our mission.

That part East of Lake Témiscouata, opposite Notre-Dame-du-Lac, would make a good farming district; the land is of good quality, the climate is excellent, and we have a good many young men who would only be too pleased to have the opportunity of opening up and clearing the land there for farming.

The farmers who now reside on the East side of the Lake cannot spread or increase in numbers, as there is no land they can buy, their property cannot increase in value, they are put to a lot of inconvenience as regards getting necessities of life, as their population is too

small to enable them to properly equip or provide themselves on their side of the Lake, and for the least thing, they have to cross the Lake to come and get whatever they require at Notre-Dame-du-Lac.

In the same way, our parish feels the effect of this inactivity, and would gladly see some development being made on the other side of the Lake.

The key to the situation, Gentlemen, is in your own hands, since you are the owners of the land in question.

We thereby beg to request that you please open up to settlement a certain piece of land starting South from a certain line of Ludger Dubé, towards, and as far as North as Messrs. Hayes'land, about five miles long by three miles wide, or about fifteen square miles.

Considering the fact that that portion of your land is of rather limited value for your industry, owing to the limited quantity of lumber thereon, and even if there was more, it would not be an obstacle to your concession, as you could easily stipulate in your contract with the settler, that you should have the preference of buying the lumber at current prices. In opening up to settlement that portion of your land above mentioned, you would do a lot of good, which the whole region would benefit by.

Your Company would also benefit in that you would find right at hand all the supplies you need for your operations, such as hay, eats, meats, potatoes, butter, etc.

The consequences would be that the eastern part of the Lake would increase in population, properties would be more valuable, and the surrounding parishes, in fact, the whole district would feel the effect of the development.

You see gathered here, Gentlemen, business men of different occupations, of different creeds in politics, hand in hand, and unanimous in saying «It is the only way to solve the great problem of development of the Lake Temiscouata District.»

We therefore submit the above

for your careful consideration, confident that you will deal with the question in a broad minded public spirit:

Yours very truly,

P. Moreault, Ptre curé; J.A. Moreault, Ptre; C.F. Beaulieu, N.P.; Chs. Ma-lenfant, Maire; Philéas Roy Albert Tardif; L.P. Beaulieu; Aurèle Caron; Luc LeBel, M.D.; O. Blondin F.X. Bélanger; L.F. Dubé, M.D.

Lors d'une entrevue tenue le même jour, (9) les «messieurs» Fraser dirent «qu'il leur était impossible de coloniser eux-mêmes ou pour mieux dire, concéder ce territoire, vu que c'était complètement étranger à leur genre d'affaires» mais ajoutèrent-ils «ils considéraient l'opportunité de faire un échange de terrain avec le Gouvernement». Cet échange ne fut clairement établie qu'un an plus tard, dans une lettre datée du 31 mars 1916 d'Archibald Fraser à F.X. Bélanger lui confirmant que:

«We [...] have decided to exchange say fifteen miles of our Seignior, opposite Notre-Dame-du-Lac, in the location we have already discussed with you, for the vacant Government land North of our Assametquagan Limit».

C'est grâce à la grande détermination (mais à quel prix?) du docteur L.E. Parrot (10) que ce projet d'échange de terrains, qui amènera la fondation de Saint-Juste-du-lac, sera mené à terme; mais cela sera fait non sans peine, après de multiples concessions.

Des élections provinciales étant déclenchées le 13 avril 1916, le docteur Parrot, candidat libéral officiel de la circonscription du Témiscouata, fait de la proposition d'échange un de ses chevaux de bataille électorale; il sera élu le 22 mai avec une bonne majorité des voix.

Reprenons les faits: dès le 15 avril, F.X. Bélanger, l'un des promoteurs du projet, envoie au docteur Parrot une lettre dans laquelle il écrit: «Après bien des pourparlers et démarches, nous avons enfin pu

les [Fraser] décider d'échanger une quinzaine de milles de leur Seigneurie à l'Est du Lac Témiscouata pour une superficie égale de terrain appartenant au gouvernement, situé au nord-est des limites Fraser, dans le canton Assametquagan «il ajoute que toute cette démarche n'a été faite que «dans un but purement patriotique» afin d'ouvrir à la colonisation un territoire idéal, terrains fertiles, près des communications, par chemin de fer».

A cette lettre sont jointes deux requêtes adressées au ministre des terres et forêts, l'honorable Jules Allard, par des citoyens de Notre-Dame-du-Lac et de Sainte-Rose-du-Dégel; nous reproduisons ici la requête très explicite des citoyens de Notre-Dame-du-Lac, signée par plus de 125 personnes:

«L'Honorable Jules Allard,
Ministre des Terres et Forêts,
Québec.

L'humble requête des électeurs de Notre-Dame-du-Lac, Comté de Témiscouata, expose ce qui suit:

La paroisse de Notre-Dame-du-Lac, Comté de Témiscouata, est situé partie sur la rive Est, partie sur la rive Ouest du Lac Témiscouata, dans la Seigneurie de MM. W.W. Thomas et Donald Fraser & Sons, Limited.

La partie de l'Ouest du Lac a une population de 1700 âmes, alors que la population de l'Est n'est d'à peine de 200 âmes. Ces chiffres n'ont presque pas varié, notamment depuis vingt-cinq ans. Cependant, il est certain que l'augmentation naturelle de notre paroisse qui est, au point de vue agricole, prospère et florissante, aurait dû donner naissance à une nouvelle paroisse à l'Est du Lac, dont l'excellence des terrains, leur magnifique exposition au soleil, leur situation avantageuse ne laisse rien à désirer. Nous n'avons jamais pu obtenir ces terrains. Les propriétaires les réservant pour le commerce de bois. Cependant, ceux qui s'intéressent à la population agricole et à l'avenir de notre province se sont toujours préoccupés de la création d'une

belle paroisse à l'est du Lac Témiscouata. De distingués visiteurs, Ministres et Députés, abondaient dans le sens de nos aspirations tout en nous déclarant la difficulté de résoudre cette question. Après bien des démarches auprès de MM. Donald Fraser & Sons, Limited, nous croyons enfin être arrivés au seul moyen pratique de résoudre cette question. Nous allons vous l'exposer, Monsieur le Ministre, c'est précisément l'objet de la présente requête.

MM. Donald Fraser & Sons, sont disposés, et en même temps prêts à échanger, avec le gouvernement, un certain nombre de lots, pour un terrain impropre à la colonisation, nous dit-on, situé dans la région d'Assametquagan. Ces Messieurs avaient toujours répondu à nos demandes: «Nous comprenons le bien fondé de vos sollicitations mais ces forêts, nous les avons payées et nous ne pouvons nous en départir sans une juste compensation.» Si la Compagnie Fraser a sauvegardé ses intérêts, ceux du Gouvernement ne seront pas sacrifiés. Nous nous présentons à Vous, Monsieur le Ministre, avec assurance. Nous connaissons votre dévouement à l'avenir et au développement de notre Province, à l'avancement et au progrès de la colonisation. C'est ce dévouement connu et incontestable qui fait la force de notre Gouvernement, dans toute la Province. D'autre part, vous ne sauriez croire, Monsieur le Ministre, comme cette faveur sera bien vue dans notre région, qui attend depuis vingt-cinq ans ces terrains pour son complet et parfait développement.»

Le 18 avril, le docteur Parrot transmet au ministre des terres et forêts un volumineux dossier relatif au projet d'échange; dans sa lettre de transmission du dossier, le docteur signale que «c'est un projet fortement désiré des paroisses de Notre-Dame et de Ste-Rose-du-Déglé, situées sur la rive opposée. Ces paroisses n'ont pu agrandir leur territoire parce qu'elles sont encerclées dans la Seigneurie du Lac Témiscouata [...] je suis convaincu,

comme les requérants, que si ce projet se réalisait, la région du Témiscouata augmenterait très vite en valeur et en population en permettant aux enfants des cultivateurs de la région de s'établir auprès de leurs parents. De plus je suis persuadé que cette demande est faite par des personnes ayant sincèrement à coeur l'avancement de la colonisation et le progrès de la région».

L'argumentation semble avoir été convaincante, puisque le 3 mai le sous-ministre des terres et forêts, Elzéar Miville Dechène, écrit au candidat Parrot que «l'Honorable Ministre considère favorablement votre proposition [...] il va charger deux employés du service forestier d'explorer les deux endroits et de faire rapport».

L'acceptation par le ministre libéral des terres et forêts du projet mené par le docteur Parrot tombe (comme par hasard!) pile dans la campagne électorale; le candidat libéral Parrot s'empresse de faire paraître la nouvelle dès le lendemain dans *Le Saint-Laurent* (11), cette «publicité» ne peut que l'aider dans sa campagne, qu'il gagnera dix-sept jours plus tard.

Le processus d'échange est mis en branle. (Cela ira lentement il faut le dire: la lenteur bureaucratique et les tergiversations des Fraser feront que l'entente finale n'aura lieu que trois ans plus tard! (en 1919). On comprendra l'exaspération des gens et dire que le sous-ministre des terres et forêts affirmera dans une lettre du 27 juillet 1916 que «la question est pratiquement résolue» (!) heureusement pour lui il a rajouté «en principe»).

Le 17 mai, Borromée Guérin remet son rapport sur l'inventaire forestier du terrain à échanger dans la seigneurie du lac Témiscouata; on peut y lire «j'ai estimé que le total de bois marchand exploitable dans la partie à échanger s'élevait de 2,500,000 à 3,000,000 de pieds M.P.» Le 14 septembre Georges Boivert signale dans son rapport que le territoire situé dans le bassin supérieur de la rivière Assametqua-

gan, à l'est des limites de la compagnie D. Fraser and Sons, peut «produire» «1,555,200 P.M.P. par mille carré» (Sachant que la superficie des terrains à échanger est d'environ quinze milles carrés, l'on comprend facilement que les Fraser font une bonne affaire).

Le marché proposé alors dérange un des propriétaires forestiers limitrophes du terrain visé à la tête de la rivière Assametquagan; en effet John Champoux, président de la Chaleur Bay Mills Co., écrit au ministre Jules Allard qu'«il est incontestable que notre Compagnie bénéficierait plus que tout autre de l'acquisition de ces lots et qu'ils sont même nécessaires au fonctionnement de notre industrie [...] il serait juste que les terrains [...] ne soient pas échangés, mais vendus à l'enchère afin de nous donner l'avantage de concourir» (12) (Nous ignorons ce que le ministre des terres et forêts fit pour contrecarrer les prétentions de cette compagnie, quoi qu'il en soit la transaction fut maintenu avec les Fraser).

Le 12 janvier 1917, les Fraser sont convoqués à Québec afin de discuter de l'échange (13).

Le 30 janvier, le député Parrot souhaite savoir du sous-ministre Miville Dechène ce qui se passe au sujet de l'échange; il se dit «anxieux de le savoir» et il termine en écrivant: «c'est une question vitale pour cette région et je veux y apporter toute mon attention».

Le 1er février, le sous-ministre Miville Dechène écrit aux Fraser que le ministre des terres et forêts est prêt à échanger le terrain d'Assametquagan, d'une superficie de quinze milles carrés, pour un, d'une superficie identique, situé à l'est de la seigneurie du lac Témiscouata; il demande une réponse prompte parce que «we are anxious to open the lands in Temiscouata to the settlers».

Le 7 février, le député Parrot écrit une longue lettre au sous-ministre dans laquelle il explique qu'il faudrait «étendre» la superficie du terrain à échanger dans la seigneurie du lac Témiscouata pour attein-

dre le canton Auclair, ce qui permettrait une véritable expansion de la colonisation; (mais les Fraser ont l'oeil sur la forêt de ce territoire, qui est le leur, il faut le dire... laissons le docteur Parrot s'expliquer:)

«Cher Monsieur,
RE échange de terrain sur les bords du Lac Témiscouata.

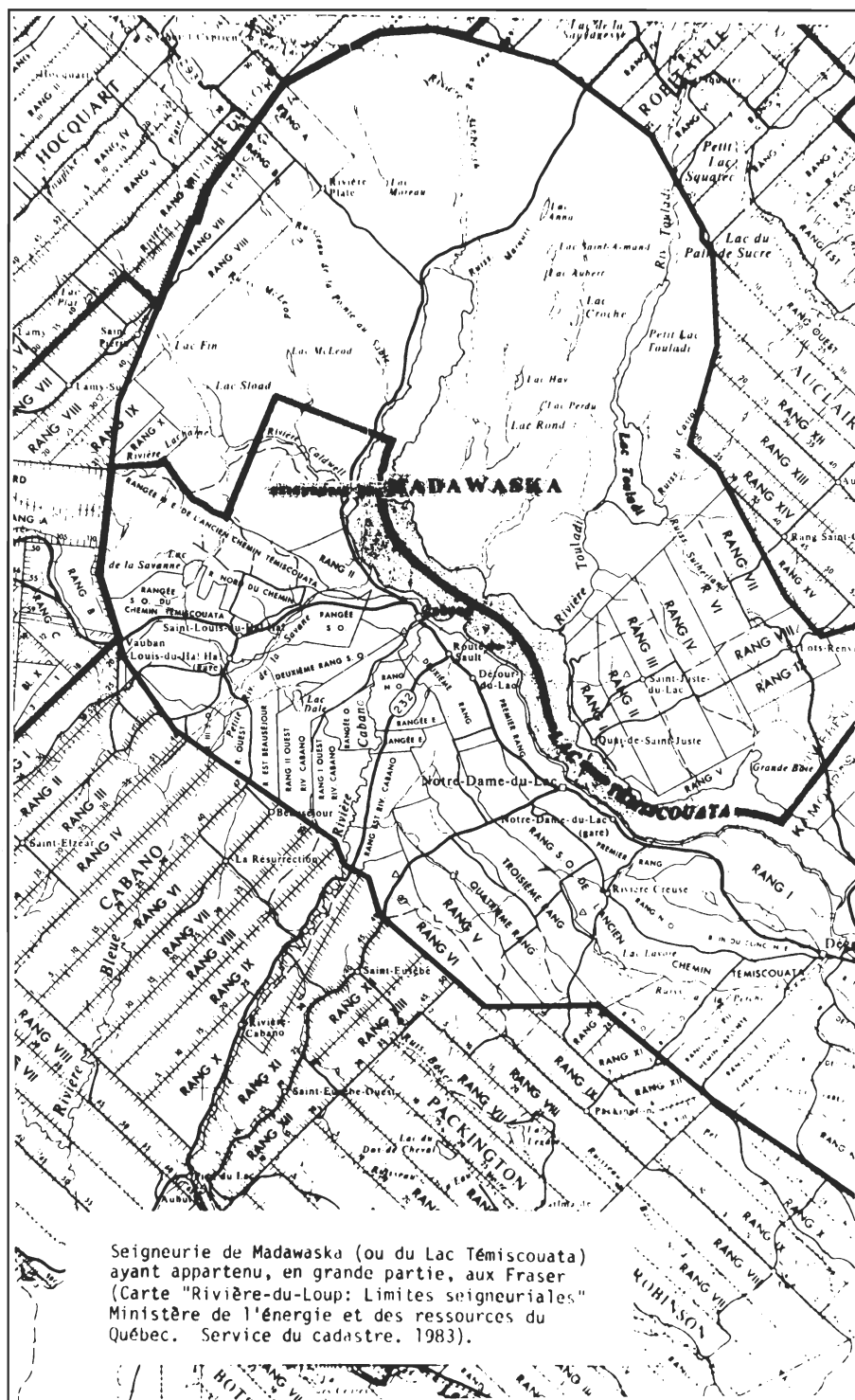
Depuis que je vous ai écrit et téléphoné au sujet du projet d'échange d'un terrain sur le côté Est du Lac Témiscouata avec un autre dans l'Assametquagan, j'ai rencontré M. Matheson, associé de M. Fraser, qui est allé vous voir à Québec.

Comme j'ai déjà eu l'occasion de vous le dire, le projet est bien vu par tout le monde de la région, mais encore faut-il que l'échange soit utile et favorable à la colonisation. Il ne faut pas que seuls, les MM. Fraser en profitent. Je comprends que ces messieurs y trouvent un avantage et c'est juste, mais d'un autre côté il faut pour nous tous obtenir compensation.

Actuellement, vis-à-vis de Notre-Dame-du-Lac, sur l'autre côté du Lac Témiscouata, il y a environ 40 colons ou cultivateurs ayant obtenu autrefois leurs franchises. Ils sont échelonnés sur le lac sur une distance d'environ 5 milles, mais encerclés par le lac et l'ancienne Seigneurie du lac de Témiscouata. Ce serait ce premier rang de cette partie que l'on veut échanger - c'est en arrière de ce rang que les MM. Fraser consentent à échanger 15 à 18 milles, environ 3 milles de haut sur 5 à 6 milles en longueur. De cette façon, le gouvernement recevrait un terrain, qui serait encore encerclé, car il resterait environ deux milles pour atteindre le canton Auclair.

Les projets de colonisation consistent à y établir assez de résidents pour y voir bientôt une église, etc... avec cette tranche de 3 milles sur 6 ajoutés au rang actuel, croyez-vous possible l'avancement de la colonisation dans cette région?

Je crois, avec tous ceux qui s'occupent de la question que durant



Seigneurie de Madawaska (ou du Lac Témiscouata) ayant appartenu, en grande partie, aux Fraser (Carte "Rivière-du-Loup: Limites seigneuriales." Ministère de l'énergie et des ressources du Québec. Service du cadastre. 1983).

que l'échange est à l'étude, il faut donner un bon coup et emporter le morceau, c'est-à-dire obtenir de MM. Fraser tout le terrain qu'il y a entre le rang concédé et le canton Auclair. Ainsi, non seulement la colonisation de cette partie, mais aussi celle des cantons Auclair et Robitaille recevraient un élan inconnu jusqu'à ce jour.

Une objection cependant au pro-

jet que je vous énonce-c'est que sur les deux milles non offerts par les MM. Fraser, il y a encore beaucoup de bois, et vous comprenez...

Afin de faire consentir ces Messieurs à l'échange complet, je leur ai fait savoir par M. Matheson que je croyais facile d'arriver à un arrangement avec le Gouvernement, soit en leur réservant le bois pour un certain temps, soit en leur promet-

tant la vente comme pour les autres limites de la Couronne.

On étudie ce projet. C'est pour quoi je me permets de vous écrire aussi longuement, afin de vous permettre d'agir dans l'intérêt de la colonisation de ces cantons isolés.

Je vous demanderais donc de ne pas consentir trop hâtivement aux propositions de MM. Fraser et d'essayer de les amener à l'échange de tout le morceau.

Je suis convaincu que vous en comprenez toute l'importance et que vous y donnerez votre consentement et que vous travaillerez auprès de l'Honorable Ministre des Terres pour enlever toutes les difficultés possibles à une semblable proposition.

Si, par hasard, les MM. Fraser ne voulaient pas, pour aucune compensation consentir à l'échange complet, je ne refuse pas l'échange offert. Ce sera autant de gagné, et plus tard nous pourrions ou plutôt d'autres pourront continuer notre oeuvre. Mais je crois qu'il faut faire tout en notre pouvoir pour un succès complet qui serait au crédit du Gouvernement.

Croyez-en mon sincère dévouement»

Au souhait du député Parrot d'«étendre» le terrain à échanger, les Fraser répondent non sous prétexte que «*The land behind the three miles originally asked for is unfit for settlement*» (14) (Après la lecture de la lettre de Parrot du 7 février on comprendra que c'est plus la valeur marchande de la forêt que son caractère inhospitalier qui est la cause du refus).

Face au refus des Fraser, le docteur Parrot s'empresse, le 10 février, de récrire au sous-ministre: «*je m'empresse de vous demander de hâter l'échange [...] j'aurais préféré tout le morceau, mais je ne veux pas faire manquer le but en demandant plus que l'on semble vouloir accorder [...]. Je compte donc sur votre bonne volonté pour pousser d'avant ce projet d'échange, et ne pas perdre les chances de succès durant que MM.*

Fraser sont bien disposés».

Le 24 février, les Fraser répondent au sous-ministre Miville Dechêne qu'ils acceptent l'échange initial mais qu'ils se réservent trois lots dans les premier et second rangs pour la coupe de bois.

Le député Parrot, le même jour, écrit aux Fraser qu'il accepte la proposition initiale («3 miles deeps by 5 or 6 miles long»). Quelques jours plus tard, Parrot apprenant que des lots sont retenus par les Fraser affirme: «*c'est la première fois que j'entends parler de cette retenue [...] j'espère bien que ces lots ainsi exceptés ne sont pas situés dans le centre où à un endroit qui pourrait entraver la colonisation de cette région*» (15).

(Il semble bien que la nouvelle de l'acquisition d'un terrain dans la seigneurie du lac Témiscouata ait fait l'objet d'une diffusion prématurée... ainsi Jos Levasseur, de Five Fingers au Nouveau-Brunswick, écrit le 9 mars 1917 au «Bureau de la colonisation» pour savoir quand il pourra aller s'établir sur ces lots (!); le 24 mars, le sous-ministre des terres et forêts lui répondra sèchement que «*ces terrains ne sont pas encore à la couronne*»).

Le 30 mars, le sous-ministre demande aux Fraser des détails au sujet des lots qu'ils désirent réserver pour fins forestières et il termine en écrivant: «*We are anxious to close up this matter*»; les Fraser ne lui répondent que le 20 avril lui signifiant qu'ils ne veulent retenir qu'un seul lot les autres étant «all taken up».

Le 7 juin, le chef du service forestier Gustave Piché, après étude de tout le dossier, recommande au ministre des terres et forêts l'acceptation du projet final: «*je ne vois pas d'inconvénient à cette transaction vu que nous échangeons un mille par un mille avec la compagnie*».

Enfin le 14 juin le ministre Allard autorise l'échange des terrains.

(On pourrait croire qu'après deux ans d'attente, le contrat d'échange serait rapidement signé, hélas c'est vouloir oublier la lenteur administrative proverbiale des fonctionnai-

res et vouloir ignorer une malveillance certaine de la part des Fraser...).

Le 17 juin le député Parrot écrit au sous-ministre Miville Dechêne pour lui dire ceci:

«M. Gustave Piché m'informe que son rapport vous a été transmis et qu'il ne manque plus rien pour que l'échange de terrains se fasse.

J'ai rencontré le comptable de MM. Fraser, de Cabano, qui me dit de ne pas avoir entendu parler de cette affaire depuis longtemps.

Les MM. Fraser sont anxieux d'en finir. Les résidents de Cabano et de Notre-Dame-du-Lac ont hâte de pouvoir acheter des lots.

J'espère que bientôt tout se bâclera.»

Afin de préparer l'acte d'échange le sous-ministre a, deux jours auparavant, écrit aux Fraser pour leur demander leurs titres de propriété de la seigneurie du lac Témiscouata ainsi que «*the proper registrar's certificate establishing that these lands are free from charges and incumbrances, in favour of third parties*»; le 21 juin, les Fraser lui expédie seulement le contrat de vente de la seigneurie passé entre eux et les Murchie et affirmant: «*We will sign the deed as soon as we get the boundaries arranged*».

Le 3 juillet le sous-ministre leur récrit pour leur demander d'expédier une série de plans dont celui du terrain à échanger.

Le 23 juillet, le ministre de l'agriculture transmet à son collègue des terres et forêts une lettre du docteur L.F. Dubé qui exprime bien l'attente des gens:

«Depuis trois ou quatre mois, on nous dit que ce n'est plus qu'une question de quelques jours et les jours dégénèrent en mois. J'ai rencontré M. Fraser dernièrement et il me dit qu'il attend le contrat pour le signer. Une foule de personnes attendent ces lots pour faire du défrichement. C'est le temps puisque l'on veut de la production intensive» (16)

En réponse à cette lettre le sous-ministre des terres et forêts répond simplement au ministre de l'agriculture que «nous attendons des documents» (!) (17); «documents» que les Fraser affirment avoir envoyé selon une lettre du docteur Dubé au ministre de l'agriculture (18) (on ne se comprend pas ou plutôt on ne veut pas se comprendre...)

Au sujet des plans demandés, le docteur Parrot dit au sous-ministre Miville Dechêne que «*si le département des terres voulait s'occuper de rechercher ces plans, l'affaire irait plus vite*» (19) mais ce dernier continue de demander aux Fraser les plans désirés ainsi que, de nouveau, «*the proof that there is no charges, hypothecs or other incumbrances on your lots.*» (20)

Le 20 août le docteur Parrot indique au sous-ministre qu'il croit que les Fraser sont en pourparlers pour se fusionner (21); cela l'inquiète, il presse le sous-ministre d'«*en finir avec les MM. Fraser, afin de ne pas avoir d'ennuis avec une nouvelle compagnie*»; il réitère sa demande: que le département des terres fasse lui-même l'arpentage.

Le sous-ministre lui répond le 23 août: «*je regrette d'avoir à vous dire que le retard à régler cette affaire dépend de la Compagnie qui ne nous produit pas les plans et autres documents demandés. Il ne peut être question de faire faire nous-mêmes l'arpentage [...] tant que la transaction ne sera pas complétée*».

Relativement aux plans demandés les Fraser lui répondent: «*We did not understand just what you required*» (!) (22); et le sous-ministre leur décrit à nouveau les plans, contrats et certificats qu'il attend d'eux (23)

Le 25 septembre, le député Parrot souligne au sous-ministre Miville Dechêne que les Fraser «*ne veulent pas se donner le trouble de faire arpenter ou chaîner le terrain qu'ils veulent céder [...] la principale [raison] c'est que ce n'est pas la Cie Fraser qui demande l'échange mais bien toute la population de la*

région de Notre-Dame-du-Lac [...] toute la population de la région aspire après l'offre de vente des lots [...] veuillez donc autoriser un arpenteur de faire le mesurage du terrain à prendre dans la propriété des MM Fraser».

Le docteur Parrot pour «accélérer» le processus d'échange servira d'intermédiaire entre les Fraser et le ministère des terres et forêts pour compléter le dossier notarié; son intervention permet la production d'un arrêté en conseil (24) qui autorise le ministre des terres et forêts à faire l'échange proposé à savoir «*la même quantité de terre dans le canton Assametquagan pour celles reçues d'elle dans sa Seigneurie*» soit 18 milles carrés.

Le sous-ministre Miville Dechêne, après avoir attendu des Fraser un contrat de fusion de leurs entreprises (25), communique avec eux le 25 janvier 1918; il leur envoie un plan du territoire que le gouvernement entend acquérir dans la seigneurie du lac Temiscouata: «*The parcel of land, containing 18 square miles, will be bonded towards the South-West partly by range one (1) already divided and sold, and partly by Lake Temiscouata, towards the North-West, by the North-West line of «Fraser Companies Limited» property, towards the North-East, partly by «Ruisseau Sutherland», and partly by a line parallel to the rear line of said range one (1) and towards the South-East, partly by Lake Temiscouata, and partly by a line drawn from North-Eastern most extremity of a bay of said lake to the North-East boundary above described*».

La réponse des Fraser, envoyée le 9 février, est: «*We could not [...] agree to exchange all the area shown, as we fear that, if the land extend to Grand Bay and Sutherland Brook, there might be some mills built on these that would interfere with our operations*» et les Fraser, pour préserver leur territoire de coupe forestière, de retrancher de cinq milles carrés au terrain à échanger en acceptant, tout de même, que l'autre le soit d'au-

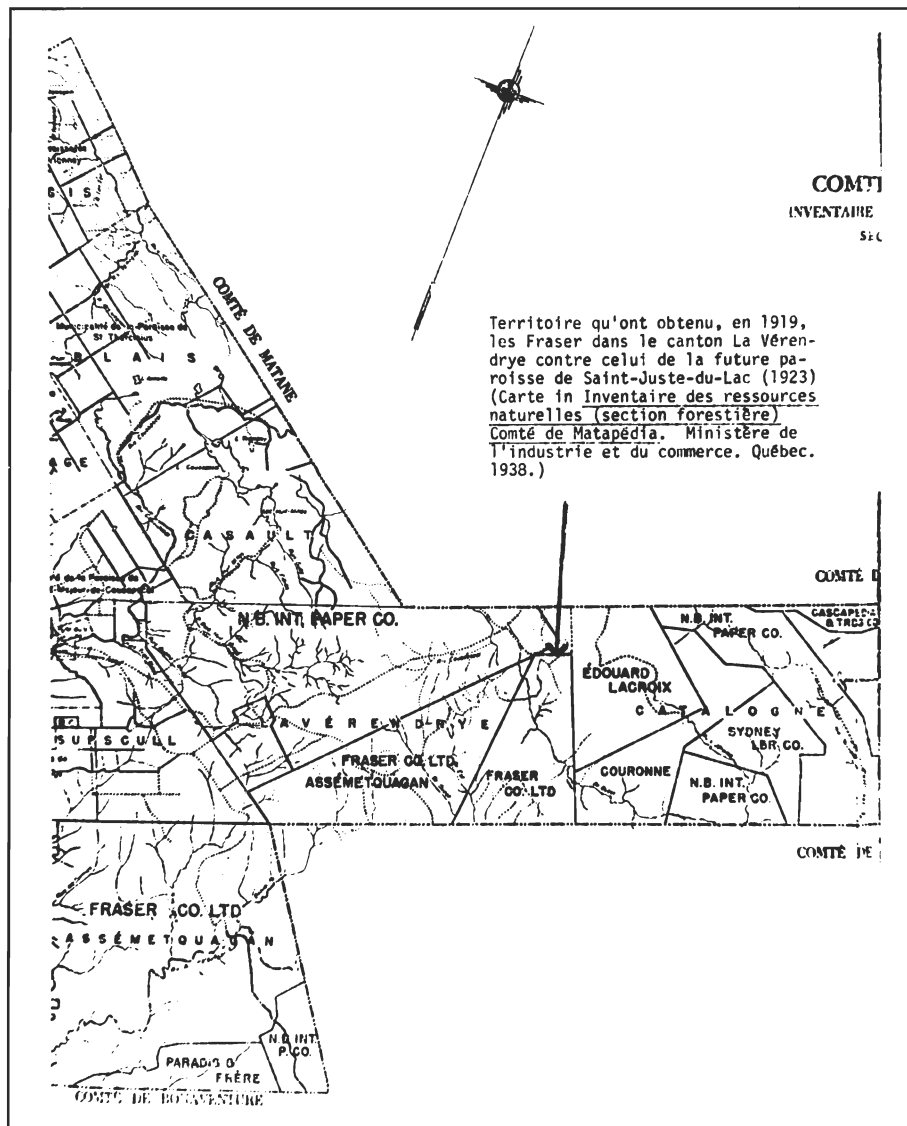
tant.

Le député Parrot apprend donc dans une lettre du sous-ministre que «*le bloc de terre en question est maintenant borné au Sud-Est par le prolongement de la ligne Sud-Est du lot 37 du premier rang et au Nord-Ouest à trois milles en arrière du dit premier rang*» (26); il l'informe que l'arpenteur Michaud de Trois-Pistoles doit incessamment délimiter le terrain; «*le lotissement devant être fait à l'été*».

L'arpenteur remet donc au ministre Allard son rapport le 22 avril; il signale «*que le terrain est bien avantageux pour la colonisation*», de plus il désigne le territoire comme la «*paroisse (projetée) de St-Dominique*».

Le 29 avril, le sous-ministre envoie aux Fraser le relevé d'arpentage en leur demandant s'ils en sont satisfaits et s'ils permettent le lotissement des rangs. La réponse, après bien des sollicitations, arrive le 20 septembre soit presque cinq mois plus tard, et elle est négative; les Fraser écrivent: «*We are sorry we cannot make this exchange at the present time on account of having this land bonded. The parties that hold these bonds object to us making any transfer of these lands at the present time*» (Quelle malice de la part des Fraser! On leur avait pourtant demandé, plus d'une fois, en 1917, si leurs titres étaient clairs, sans tierce partie... Les Fraser «niaisent» le gouvernement et les fonctionnaires n'ont pas assez insisté sur les documents nécessaires à fournir; résultat: rien n'est réglé après trois ans! On peut comprendre que les citoyens, Parrot en tête (27) pressent sans relâche le ministère des terres et forêts qui, on peut s'en apercevoir, n'est pas l'unique responsable de cette situation qui évolue tellement lentement que certains s'inquiètent: «*Plus cet échange traîne plus les conditions deviendront exigeantes*» (28) et ils ont raison comme on le verra bientôt).

Pourquoi les Fraser sortent-ils l'argument que leur propriété étant grevée, ils ne peuvent la vendre



pour l'instant? La réponse apparaît dans une lettre du docteur Parrot au sous-ministre Miville Dechêne: «On m'informe que des estimés faits dernièrement [du terrain à échanger] appartenant à M. Fraser, ont donné une valeur plus grande que celle d'une inspection antérieure» (29) (Le chat sort du sac!). Pour «contenter» les Fraser, le député Parrot propose que l'on ajoute à l'offre d'échange «tout le résidu que le Gouvernement possède dans l'Assametouagan»; il termine sa lettre ainsi: «je compte bien [...] que vous ferez en sorte de ramener M. Fraser aux bonnes intentions de l'été dernier et que vous l'obligerez de s'en tenir à ses engagements».

Aux grands maux les grands moyens! Devant un tel imbroglio, le ministre des terres et forêts, Ju-

les Allard, se décide à écrire (30) au président des compagnies Fraser, Archibald Fraser, pour lui signaler toutes les démarches et dépenses faites par son ministère; relativement au problème des servitudes, il écrit: «It seems to me that the party holding the bonds of your Company (you inform me that there is only one) has sufficient guarantee on the other properties of your Company. At all events, the mortgage on the land which you would cede us in exchange could be transferred on the land we would give you in return and which are about of the some value. I might even add that on account of the nature of the business of your Company, the territory which you would acquire from us would offer better guarantee to your creditor than the one

that you non hold and which we wish to acquire». Se faisant quelque peu moralisateur, il termine sa lettre ainsi: «the farmers intending to settle in said territory will be very much disappointed and we run the risk of seeing good many fine young fellows who would have contributed to the development of the locality, leave the region in which you are so much interested and look elsewhere.» (Le ministre laisse-t-il entendre par ses propos qu'en refusant d'octroyer le terrain voulu les Fraser perdraient une main-d'oeuvre locale abondante?)

Même s'il s'agit d'une démarche expresse du ministre des terres et forêts, le président Archibald Fraser ne lui donne pas de réponse avant le 14 février 1919: il consent à échanger les terrains cependant il retient pour ses entreprises, une série de lots qui ne seront transférés au gouvernement que quelques années plus tard: «That will give us an opportunity to remove the greater part of the timber.» (Nul doute qu'Archibald Fraser, sentant qu'il tient quelque peu le ministère à la gorge, ce dernier voulant absolument créer cette nouvelle paroisse promise depuis longtemps, M. Fraser donc transforme, à son profit, l'entente initiale d'échange; à remarquer qu'il n'est plus question, pour l'instant, du problème des servitudes). Le député, tenu au courant de toutes ces tractations, décide en tant que leader de ce projet (et peut-être parce qu'il sent ou sait que des élections provinciales s'en viennent) d'intervenir directement dans le dossier: rencontres et correspondance donc entre lui et les Fraser pour en terminer une fois pour toutes de ce dossier qui s'éternise. Comme les relations entre les Fraser et le ministère des terres et forêts ne semblent pas des plus faciles (les lenteurs mutuelles à se comprendre et à se répondre en sont une preuve) le docteur Parrot décide d'établir le plan final de l'échange, acquiescant (hélas), pressé qu'il est d'en finir, aux exigences de plus en plus malignes des Fraser.

Le 20 avril, il transmet au ministre Allard un projet final d'entente: «Vous constaterez que la compagnie Fraser donne 17 milles en échange de 20 milles, que le Gouvernement lui abandonne dans l'Assametquagan, que les conditions consenties par moi au sujet du 3ème rang de Packington ne sont pas contraires aux intérêts du Département des Terres et Forêts» (Cela «paraît» bien de résumer l'entente ainsi; cependant si on regarde de près la véritable entente contenue dans une lettre du 9 avril, que Parrot lui-même a rédigée pour les Fraser, il est question de treize milles carrés à prendre dans la seigneurie du Lac Témiscouata, plus un rajout de quatre milles carrés dans dix ans, plus une interdiction de coloniser le canton Auclair pour dix ans également et aussi de vendre, pour trois ans, des lots dans le rang 3 du canton Packington; tout cela contre un terrain d'une superficie de vingt-trois milles carrés dans le bassin supérieur de la rivière Assametquagan... Ce n'est pas tout à fait le même discours! Le docteur Parrot a plus que «consenti aux propositions» (31) des Fraser il les a «alimentés» pour qu'ils se décident enfin à dire «oui» à l'échange tant attendu... c'est payer cher une entente qui, initialement, se voulait un échange similaire de gré à gré).

Dans la même lettre du 20 avril, le docteur Parrot écrit qu'il a cherché à sauvegarder les intérêts du «département» (lesquels?); il souhaite de plus que le ministre autorise l'échange négocié par lui auprès des Fraser.

Le 23 avril, le sous-ministre Miville Dechêne répond au député que le ministre accepte d'échange des Fraser avec, cependant, la nuance suivante, on échangera «de suite», les 17 milles carrés (les 13 milles carrés plus les 4 milles carrés) de la propriété des Fraser contre les 23 milles carrés appartenant au gouvernement mais la Compagnie Fraser conservera sur les 4 milles carrés un droit de coupe de dix ans. Au début mai, le docteur Parrot lui

répond: «*Je ne crois pas opportun de recommencer la correspondance avec le Compagnie Fraser au sujet des détails*»; il recommande donc que soit préparé l'acte notarié d'échange.

Le sous-ministre de lui écrire le 9 mai pour lui faire savoir que l'acte notarié ne peut pas être préparé avant qu'un arrêté en conseil ne soit produit.

Le 15 mai, soit quelques jours avant le déclenchement des élections provinciales, le journal (libéral) Le Saint-Laurent annonce la fondation d'une nouvelle paroisse; on peut lire ceci:

«Une nouvelle paroisse.

Dans notre numéro du 4 mai 1916, nous disions que le Dr Parrot, l'actif et dévoué député de Témiscouata, avait promis de faire retirer les terres de la seigneurie, à l'est du lac Témiscouata, par le gouvernement provincial, pour y fonder une nouvelle paroisse de colonisation. Le projet d'hier, grâce au travail continuel et aux démarches incessantes du Dr Parrot, est aujourd'hui devenu une réalité. La Compagnie Fraser a fini par consentir à l'échange et a signé l'acte à cet effet. Le gouvernement fera prochainement diviser le terrain en lots et le livrera à la colonisation. On pourra former avec ces nouvelles terres un canton d'environ 200 lots. Le succès que vient de remporter le Dr Parrot est une belle récompense de la peine qu'il s'est donnée. Il mérite, une fois de plus, les félicitations de tous ses électeurs» (32)

(Nul doute que le journaliste a voulu «enjoliver» la réalité... ça peut toujours aider en campagne électorale!).

Le 20 mai, le chef du service forestier, Georges Piché recommande au ministre Allard d'accepter la proposition de la compagnie Fraser (A la lecture de l'assentiment du chef du service forestier, l'on peut voir qu'il n'a pas très bien compris, l'échange en question et ses conséquences sur le développement de la colonisation: il parle, par exemple, de 23 milles carrés dans la sei-

gneurie «avec 4 milles carrés de plus dans dix ans» (!) etc... l'on comprend qu'il le recommande!).

Les élections provinciales sont déclenchées le 22 mai; l'arrêté en conseil réglant l'échange approuvé le même jour (comme par hasard!). On fait paraître ce dernier dans Le Saint-Laurent du 29 mai (33) (chose curieuse l'arrêté en conseil, qui, dans sa version officielle, reprend essentiellement les éléments négociés par le docteur Parrot, est tronqué dans le journal: la troisième condition, qui spécifie qu'il n'y aura pas de terres vendues dans le canton Auclair etc., n'est pas imprimée. Pourquoi? Peut-être ne voulait-on pas «montrer» jusqu'à quel point on (le candidat Parrot et le gouvernement) avait cédé face aux Fraser pour obtenir la réalisation d'une promesse électorale de 1916 supposément réglée en mai 1919)? Quoi qu'il en soit tout le long de la campagne électorale le candidat Parrot parlera de sa grande réalisation (34); il est officiellement élu, sans opposition, le 23 juin.

Après les élections, les événements reprennent leur rythme normal, c'est-à-dire la lenteur: fin juillet, l'acte notarié est prêt et il est envoyé à la compagnie Fraser début août; fin août le notaire Dugal écrit au ministre des terres et forêts que les directeurs de la compagnie Fraser «comme [ils] ne comprennent pas le français», veulent une traduction anglaise, approuvée par le ministère; ils veulent aussi que les plans mentionnés dans l'acte notarié soit annexés.

Le 10 septembre, le sous-ministre Miville Dechêne transmet au député Parrot le dossier des pièces justificatives à annexer à l'acte d'échange... Le 21 octobre la compagnie Fraser signale au docteur Parrot que le plan déterminant le territoire à prendre dans l'Assametquagan ne «fait» que 20 milles carrés au lieu des 23 promis; ce dernier d'écrire au sous-ministre pour avoir des explications et lui de lui répondre que le plan en question a été signé par Archibald Fraser lui-même et que si on veut augmenter la

superficie à 23 milles carrés «elle (la compagnie) n'a qu'à modifier son plan» (35) (comme on peut s'en rendre compte ce n'est pas la bonne foi qui anime les parties concernées; d'ailleurs il y a longtemps que la communication directe entre la compagnie et le ministère est coupée: c'est le député Parrot qui sert d'intermédiaire, disons, de conciliateur).

Le 6 novembre, la compagnie Fraser indique au député que «*we have no intentions to delay the transfer but [...] we have to get a discharge of mortgage from the Montreal Trust Company of the land to be exchanged*» (Tiens cet argument des servitudes ressort, encore une fois, un an plus tard!).

Le 17 novembre, le sous-ministre des terres et forêts indique au député Parrot que tout semble prêt pour la signature de l'acte d'échange (il ne reste qu'à modifier l'arrêté en conseil du 22 mai relativement à la réelle localisation territoriale des 23 milles carrés).

Enfin le 13 décembre 1919 est signé l'acte d'échange que le docteur Parrot transmet, le 18 décembre, au sous-ministre Miville Dechêne, avec les commentaires suivants:

«*Cher Monsieur,*

Re-Echange de terrain à Notre-Dame-du-Lac.

J'ai la satisfaction, enfin, de vous transmettre le contrat d'échange, le point final de cette affaire qui nous a donné assez de mal, je crois, pour se réjouir, maintenant que tout est réglé.

Je vous remercie tout particulièrement pour la bonne volonté que vous avez donné à cette transaction. Comme je vous l'ai déjà dit plusieurs fois, je crois que cet échange de terrain est tout à l'avantage de la colonisation et les revenus du département des Terres n'en seront pas diminués.

Il reste maintenant à mettre en vente les lots du terrain acquis dans la Seigneurie de Madawaska. Afin d'arriver au but sans trop de lenteur, j'ai pris sur ma responsabilité

de faire diviser et arpenter le terrain par l'arpenteur Albert Michaud, à qui vous aviez confié, il y a un an, le bornage.

Je sais que l'ouvrage est fait et qu'une partie des lots peuvent être immédiatement mis en vente. L'arpenteur Michaud est absent actuellement, c'est pourquoi je ne puis pas vous transmettre son rapport ce que je serai en état de faire la semaine prochaine.

Tout de même, je crois qu'il serait opportun de s'occuper dès maintenant de la vente de ces lots et des conditions de vente.

Je me permettrai de vous rappeler que c'est essentiellement en vue d'une bonne et saine colonisation que tous ont travaillé dans cette affaire et que étant donné quelques difficultés locales, il ne faudra pas que le prix d'achat soit très élevé.

D'abord, l'échange s'est fait presque un pour un - 23 milles pour 17 milles - et le Gouvernement en devenant propriétaire d'un bloc de terre dans une seigneurie obtient une liaison entre de belles paroisses (Notre-Dame-du-Lac et Cabano) et un canton que l'on espérait jamais atteindre.

On me répondra peut-être que le Département des Terres n'a pas perçu de droits de coupe sur le terrain qu'il a donné en échange - c'est vrai, mais, me permettez-vous de vous rappeler que dans un but de colonisation le Département des Terres avait accordé la vente de tout le 3e rang de Packington, et que pour obtenir la Cie Fraser un consentement à l'échange, qu'elle regrettait, j'ai consenti à ce que le Département des terres ne vendent pas les lots du IIIe rang de Packington, compris dans les limites de la Cie Fraser. De ce fait, je suis porté à croire que le gouvernement retirera des droits de coupe assez considérables qui devront être une compensation pour ce que l'on aurait retiré sur le bloc de terrain donné en échange.

Je suis d'opinion que le prix de \$1.00 l'acre serait une condition raisonnable.

En terminant, je vous rappellerai

que lors de la signature du contrat, on a promis à M. Matheson, représentant de la Cie Fraser, que les lettres patentes pour le terrain accordé en échange seront bientôt autorisées et transmises.

Vous pourriez dès maintenant écrire à la Cie Fraser.

Croyez-moi

Votre dévoué»

Le député Parrot s'empresse de faire paraître la nouvelle suivante dans Le Saint-Laurent.

«*Echange de terrain à Notre-Dame du Lac. Une nouvelle paroisse.*

L'échange de terrain dont on parle depuis si longtemps est enfin une chose réalisée.

Le contrat a été signé à Québec par l'Hon. H. Mercier, ministre des terres et M. W. Matheson représentant la Compagnie Fraser, en présence du notaire L.J. Dugal de Rivière-du-Loup.

Il s'agit d'un échange de terrains appartenant à la compagnie Fraser dans la seigneurie de Témiscouata en face de Notre-Dame du Lac, et un terrain appartenant à la Couronne, dans le comté de Matane.

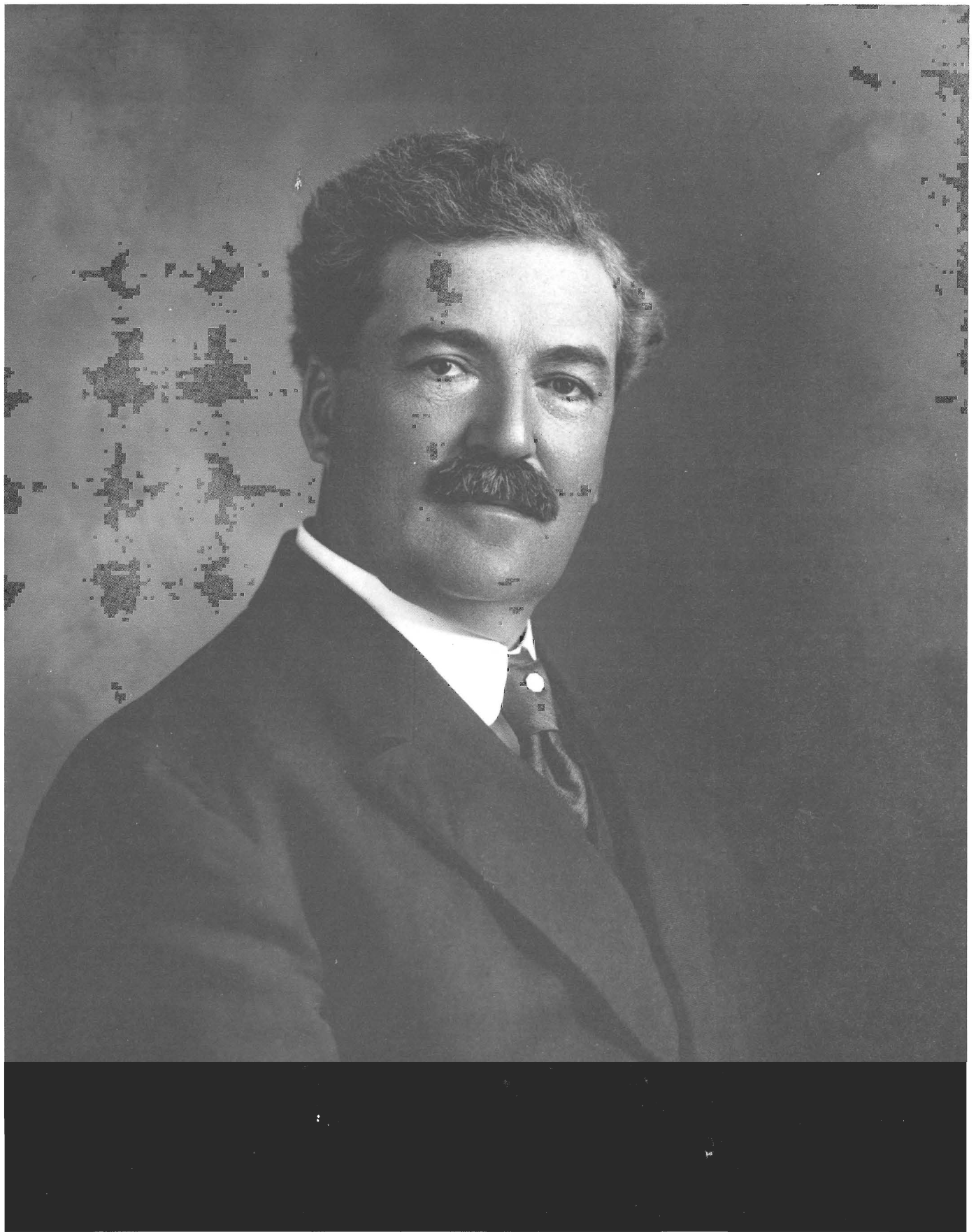
Les messieurs Fraser donnent 17 milles de terres propres à la colonisation et reçoivent en échange 23 milles de terres impropres à la culture.

Le gouvernement a fait cet échange dans le but d'encourager et de continuer la colonisation dans le comté de Témiscouata. Déjà le terrain est mesuré et divisé en lots qui devront être bientôt vendus aux colons.

Dans deux ou trois ans une église devrait s'élever dans cette région si prospère et si belle du Lac de Témiscouata.

Nous félicitons le gouvernement de cette transaction qui est tout à l'avantage de la colonisation.» (36)

«*Les lots qui devront être vendus bientôt aux colons*» ne le seront pas avant un bout de temps! En effet malgré tous les efforts du député, le ministère des terres et



Louis-Eugène-Aduire Parrot (1871-1948), député provincial de Rivière-du-Loup (1916-1921).
(Photo provenant de la collection du Musée du Bas-Saint-Laurent)

forêts procédera bien lentement (peut-on supposer que l'intervention personnelle du député dans le dossier de l'échange a «froissé» quelque peu le ministère, le député le mettant souvent devant des faits accomplis?)

Le nouveau ministre des terres et forêts, Honoré Mercier, indique au docteur Parrot, le 23 janvier 1920, «que les prix des lots dans la Seigneurie de Témiscouata sera de \$2.00 à \$2.50 l'acre, probablement \$2.50».

Ce dernier, décontenancé (il avait, dans sa lettre du 18 décembre, suggéré un prix d'un dollar l'acre), écrit au sous-ministre le priant de l'aider pour faire diminuer le prix: «Les raisons que j'alléguais alors pour un prix de \$1.00 l'acre sont encore les mêmes et j'ose espérer qu'après trois années de travail pour arriver à coloniser cette partie de mon comté et permettre à la région d'en arri-

rie d'avoir une sortie [pour] atteindre plus facilement les régions habitées, j'ose espérer que je n'échouera pas pour une mesquine raison d'argent. La colonisation exige ce petit sacrifice et je compte que le gouvernement ne mettra pas d'obstacles à l'avancement de la colonisation dans le comté de Témiscouata. Je ne crois pas qu'aucun consentement à payer le prix de \$2.00 l'acre quand dans un canton voisin le plus est de \$0.60 l'acre» (37)

Le 30 janvier, le député réitère sa demande: «Je crois que le prix de \$1.00 serait suffisant. Je me permets d'ajouter que c'est dur de coloniser cette région [...] il ne faut pas échouer à la veille d'un succès complet pour une raison d'argent».

Le ministre ne répond positivement à sa demande que le 21 octobre soit 9 mois plus tard! Cependant le député s'empresse de le remercier «pour les colons de St-

Dominique»(38); il rajoute: «Je vous avoue que j'ai un petit regret d'avoir été si tenace [...] mon unique intérêt était l'avancement de la colonisation».

En novembre un arrêté en conseil autorise la vente de lots à un dollar l'acre (39); une annonce du journal Le Saint-Laurent du 2 décembre 1920 signale que la vente des lots aura lieu le 8 décembre à Notre-Dame-du-Lac (40).

Ainsi se termine la longue bataille qu'aura livré le député Parrot pendant cinq ans (!) pour la mise sur pied de la paroisse de Saint-Juste-du-Lac; cependant, pour lui, 1921 marquera la fin orageuse de sa carrière politique provinciale, mais cela c'est une autre histoire (41)

Rappelons en terminant, que les érections civile et canonique de Saint-Juste-du-Lac auront lieu en 1923 (42).



Saint-Juste-du-Lac.

(Photo tirée du volume Cinquantenaire de Saint-Juste-du-Lac (1973).

N O T E S

1. C'est le titre du chapitre III de la première partie du volume publié par le Comité du centenaire Notre-Dame-du-Lac 1969 intitulé Un portage le détour Notre-Dame-du-Lac (1969) pp. 63 à 65 inclusivement.
2. Idem p. 64.
3. La majeure partie des écrits analysés dans cette recherche est tirée d'un volumineux dossier inclus dans la série dite «documents de la session» bobine 237, position 38; ce dossier, dont les dates extrêmes sont 1915 et 1924, contient, dans un certain ordre, les copies de la correspondance, des rapports, des notes ect qui ont été utilisés ici. Toutes les citations faites à partir des pièces contenues de ce dossier, si elles sont facilement repérables, ne sont pas indiquées dans cette recherche afin d'alléger le texte; pour connaître l'ensemble du dossier, vous pouvez le consulter à l'UQAR dans la série microfilmée «documents de la session» publiée par la Bibliothèque de la législature du Québec.
4. Voir la Gazette officielle du Québec, 1923, page 1834; le nom de Saint-Dominique-du-Lac ne fut changé qu'en 1962 en Saint-Juste-du-Lac (voir la Gazette officielle du Québec, 1962, page 2911).
5. Pour connaître l'histoire de Saint-Juste-du-Lac consulter, la monographie, parue en 1973, intitulée - 50 - Album souvenir cinquante-naire de Saint-Juste-du-Lac; le passage cité est en page 14. Madame Céline Grégoire a écrit un article dans la revue Le Témiscouata de novembre 1981; il s'intitule «Entre la forêt et l'eau, un village appelé St-Juste-du-Lac» (pages 4 à 7 inclusivement).
6. Extrait du livre publié à l'occasion du centenaire de la paroisse de Saint-Cyprien, en 1986, titré Un siècle de labeur et de progrès! (pages 22 et 23).
7. Voir la page 13 de la monographie paroissiale citée à la note 5.
8. Cité dans une lettre de F.X. Bélanger au docteur Parrot, datée du 15 avril 1916; cette lettre est incluse dans le dossier dont il est question à la note 3.
9. Rapporté dans la lettre citée ci-dessus.
10. «PARROT, Louis-Eugène-Aduire (1871-1948): Né dans la paroisse Sainte-Emmélie-de-Lotbinière (Leclercville), le 11 novembre 1871, fils de Louis Fritz Parrot, commis-marchand et employé de la seigneurie Joly de Lotbinière, et de Zélie Orpha Leclerc.
A épousé dans la paroisse Saint-Louis-de-Lotbinière, le 27 septembre 1897, Marie Antoinette de Villiers, fille d'Alphonse de Villiers, marchand, et de Marie Sophie de la Chevrotière.
Fit ses études à Sainte-Emmélie, au séminaire de Québec et à l'université Laval à Québec.
Pratiqua la médecine générale à Deschailons de 1897 à 1905. Fit un stage en chirurgie à Paris en 1905 et 1906. Exerça la médecine générale et la chirurgie à Fraserville (Rivière-du-Loup) de 1907 à 1939.
Elu député libéral à l'Assemblée législative dans la circonscription de Témiscouata aux élections de 1916. Réélu sans opposition en 1919: Démissionna le 22 juin 1921. Candidat libéral défait dans la circonscription fédérale de Témiscouata à l'élection partielle du 1er décembre 1924.
Registrateur du comté de Témiscouata, conjointement avec M. Dumais, de 1926 à 1930, puis seul de 1930 à 1936 et de 1939 à 1944.
Décédé à Québec, le 18 novembre 1948, à l'âge de 77 ans. Inhumé à Sillery, dans le cimetière Saint-Colomb-de-Sillery, le 22 novembre 1948.»

- Cette courte biographie est extraite de Répertoire des parlementaires québécois (1867-1978) publié en 1980 par la Bibliothèque de la législature (voir page 444).
11. Voir Le Saint-Laurent du 4 mai 1916 à la page 10.
 12. Lettre du 24 novembre 1916, dans le dossier.
 13. Lettre du sous-ministre Miville Dechêne datée du 12 janvier 1917 aux Fraser, dans le dossier.
 14. Lettre de «Fraser Limited» au docteur Parrot du 8 février 1917, dans le dossier.
 15. Lettre du docteur Parrot au sous-ministre Miville Dechêne datée du 5 mars 1917, dans le dossier.
 16. Lettre du docteur L.F. Dubé au ministre J.E. Caron datée du 19 juillet 1917, dans le dossier.
 17. Lettre du sous-ministre Elzéar Miville Dechêne au ministre J.E. Caron du 31 juillet 1917, dans le dossier.
 18. Lettre du docteur Dubé au ministre Caron datée du 8 août 1917, dans le dossier.
 19. Lettre au sous-ministre Miville Dechêne de député Parrot du 14 août 1917, dans le dossier.
 20. Lettre du sous-ministre Miville Dechêne aux Fraser du 18 août 1917, dans le dossier.
 21. La fusion se fera le 9 novembre 1917 (voir la note 25).
 22. Lettre de «Fraser Companies Limited» au sous-ministre Miville Dechêne datée du 24 août 1917, dans le dossier.
 23. Lettre aux Fraser du sous-ministre Miville Dechêne du 30 août 1917, dans le dossier.
 24. Arrêté en conseil approuvé le 2 novembre 1917 par le lieutenant-gouverneur en conseil, dans le dossier.
 25. Le contrat, passé le 9 novembre 1917, est annexé au contrat d'échange daté du 13 décembre 1919, dans le dossier.
 26. Lettre du sous-ministre Miville Dechêne au docteur Parrot datée du 18 février 1918, dans le dossier.
 27. «Je me permets de vous rappeler ce que je vous ai demandé par téléphone mercredi [...] Le temps passe et rien de bien définitif n'arrive» écrit le docteur Parrot au sous-ministre Miville Dechêne le 23 juin 1918, dans le dossier.
 28. Lettre du docteur L.F. Dubé au ministre Jules Allard datée du 5 juillet 1918, dans le dossier.
 29. Lettre du député Parrot au sous-ministre Miville Dechêne datée du 16 décembre 1918, dans le dossier.
 30. Lettre à Archibald Fraser du ministre Jules Allard datée du 19 décembre 1918, dans le dossier.
 31. Lettre du docteur Parrot au ministre Jules Allard en date du 20 avril 1919, dans le dossier.
 32. In Le Saint-Laurent du 15 mai 1919, page 2.
 33. In Le Saint-Laurent du 29 mai 1919, page 2.
 34. Voir Le Saint-Laurent des 29 mai (page 10), 19 et 26 juin (page 1); l'article publié le 29 mai «Progrès dans la région du Lac Témiscouata - Seignourie ouverte dans une partie de la Seigneurie - Oeuvre du docteur Parrot, M.P.P.» résume bien, à sa manière, les longs pourparlers dont il est question ici.
 35. Lettre du sous-ministre Miville Dechêne au député Parrot datée du 28 octobre 1919, dans le dossier.
 36. In Le Saint-Laurent du 18 décembre 1919, page 1.
 37. Lettre du député Parrot au sous-ministre Miville Dechêne datée du 25 janvier 1920, dans le dossier.
 38. Lettre au ministre Honoré Mercier du docteur Parrot datée du 22 octobre 1920, dans le dossier.

39. Arrêté en conseil approuvé par le lieutenant gouverneur au conseil le 12 novembre 1920, dans le dossier.
40. In Le Saint-Laurent du 2 décembre 1920, page 2; voir aussi Chez Nous, décembre 1920, page 8.
41. Le futur député fédéral du Témiscouata, Jean-François Pouliot, s'en prend à l'intégrité du député Parrot qui se serait compromis «dans des affaires de lots de colons» dans le canton de Withworth (voir Le Devoir du 3 juin 1921 en page 1); Jean-François Pouliot, appuyé par certains concitoyens, demande au premier ministre Taschereau «une enquête complète sur toutes les concessions de lots dans le comté de Témiscouata depuis 1916» (ibidem). Les accusations de Pouliot semblent sérieuses au point que le premier ministre écrit le 22 juin au député Parrot lui demandant de démissionner de son poste (voir Le Saint-Laurent du 23 juin 1921, page 1). Le docteur Parrot accepte et décide de se représenter candidat libéral cependant les pressions sont telles qu'il se voit forcer de se retirer de la campagne électorale, puis de la vie politique provinciale. Le docteur Parrot poursuit alors Jean-François Pouliot devant les tribunaux pour libelle diffamatoire; il perd sa cause en décembre 1922.
Pour mieux comprendre la fin politique du député Parrot voir 1) Histoire de la province de Québec de Robert Rumilly tome XXV (pages 159 à 164 incl.), tome XXVI (page 173), tome XXVII (pages 209 à 211 incl.) 2) les journaux d'époque (juin 1921 à décembre 1922) 3) les pièces du procès disponibles aux Archives nationales du Québec à Rimouski (Cour du Banc du Roi, session 1921: cote P-0347 T0060).
42. On dénombra 446 paroissiens en 1924 (cf statistiques paroissiales). L'exemple de Saint-Juste-du-Lac, malgré toutes les difficultés éprouvées, donnera tout de même espoir à d'autres citoyens brimés par la seigneurie du Lac Témiscouata et les incitera à envoyer des pétitions au gouvernement provincial pour «ouvrir des terres» dans cette région (voir les requêtes de citoyens de Saint-Hubert et de Saint-Cyprien au gouvernement dans le dossier (15 mai 1920) et dans Chez Nous, 5 octobre 1921, page 8).

Je remercie sincèrement
Madame Lise Gagné pour sa
patience à me «déchiffrer» et
pour la qualité de la transcrip-
tion.

L'histoire du Parc Biencourt

dans le Haut Rimouski

Par: Jean Cimon, urbaniste

Introduction

La décennie 1960, dans le Bas Saint-Laurent et la Gaspésie, est marquée par un bouleversement idéologique qui se cristallise autour de la vaste étude menée, de 1963 à 1966, par le Bureau d'aménagement de l'Est du Québec, mieux connu sous le sigle de BAEQ.

A l'origine des faits marquants de la grande ou de la petite histoire, il y a la matière grise, c'est-à-dire la pensée créatrice et l'initiative tenace d'individus qui ont réussi à infléchir le cours de l'histoire, même si l'initiateur reste méconnu. Dans le cas du BAEQ, il semble que le précurseur ait été Georges-Henri Dubé, un notaire de Mont-Joli qui animait à l'époque le Conseil d'orientation économique du Bas Saint-Laurent. Le BAEQ, fondé en juillet 1963, est une compagnie privée sans but lucratif qui reçoit du ministre québécois de l'Agriculture et négociateur de la loi fédérale sur l'aménagement rural et le développement agricole (loi ARDA), le mandat d'élaborer et de présenter pour 1966, un plan directeur d'aménagement du territoire-pilote avec participation de la population. C'est là la grande nouveauté de l'étude et ses effets se font sentir jusque dans l'arrière pays du comté de Rimouski, où les gens de Biencourt décident de réaliser eux-mêmes un projet exemplaire de récréation en forêt qui deviendra le Parc Biencourt.

Parce qu'elles ont eu une influence déterminante sur les politiques gouvernementales, j'analyserais brièvement les recommandations de BAEQ qui concernent particulièrement la municipalité de Biencourt.

1. Origines et situation de Biencourt

Née de la crise économique des années 1930, la colonie de Biencourt est ouverte en 1931 par des pionniers originaires de Notre-Dame-du-Lac et de Cabano sur le lac Témiscouata, ainsi que de Saint-Hubert, dans l'arrière pays de Rivière-du-Loup. La paroisse de Biencourt est fondée le 13 septembre 1931, sous le vocable de La Nativité de Marie; c'est alors une mission du diocèse de Rimouski.

A la limite sud-est du comté de Rimouski, le village de Biencourt est implanté dans l'étroite vallée du ruisseau Sisime, dont les eaux rougeâtres coulent à une altitude moyenne de 775 pieds entre deux escarpements parallèles dont les sommets atteignent 1200 pieds. L'église et le village sont construits à mi-pente, c'est-à-dire à l'altitude de 975 pieds. La partie défrichée à la hauteur de l'église n'a qu'un demi-mille de largeur; ce défrichement s'amenuise et disparaît complètement à l'extrémité nord-est du rang VI qui débouche sur la rivière Touladi et le lac Biencourt. Cette extrémité nord-est du rang du village conduit à deux impasses: à gauche, la station de ski alpin du Mont Biencourt; à droite, le lac Biencourt et le chemin forestier qui conduit à l'entrée sud de la Réserve faunique de Rimouski.

La fondation d'une colonie agricole à Biencourt est un geste d'autorité, une décision quasi personnelle d'une forte personnalité, à savoir l'évêque de Rimouski, Mgr Georges Courchesne, un des plus puissants promoteurs de la colonisation, dans la lignée de Mgr Jean Langevin, évêque fondateur du

diocèse de Rimouski en 1867.

Dix-huit ans après la fondation de Biencourt, Mgr Courchesne annonce que le nombre de paroisses dans son diocèse, est passé de 76 avant la crise de 114, dont 21 taillées en pleine colonisation. Biencourt est une de ces 21 paroisses surgies de la forêt. «Et la population du diocèse, par son propre mouvement autochtone, d'ajouter Mgr Courchesne, est passée de 112 000 à 172 000, sans qu'aucune grande industrie soit venue déterminer de subites et grandes améliorations urbaines.»

Au début de la «grande dépression» économique en 1930, la ville de Rimouski avec une population de 5 598 habitants, n'avait pas encore devancé la ville de Rivière-du-Loup comme métropole régionale du Bas Saint-Laurent.

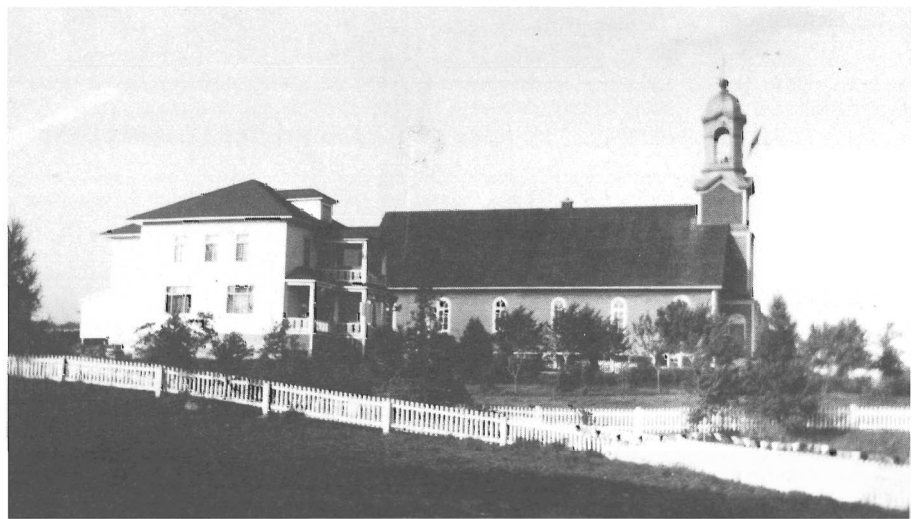
En 1966, soit trente années seulement après l'établissement agroforestier de Biencourt, le BAEQ recommande la fermeture de plusieurs de ces 21 paroisses de colonisation surgies de la forêt sous le règne de Mgr Courchesne. Cette recommandation n'a pas fini de passionner les historiens, les sociologues et les urbanistes. Qui avait raison - ou qui s'est le moins trompé - des sociétés de colonisation dans les années 1930 ou des experts du BAEQ dans les années 1960?

La municipalité de Biencourt est fondée en plein coeur d'un débat idéologique, entre ce qu'on a appelé «l'agriculturisme» et la naissance d'un prolétariat rural dû à l'exploitation industrielle des ressources naturelles. Le surplus de la population rurale s'expatrie dans les villes

du Québec, mais le spectre de l'émigration massive aux États-Unis hante encore l'assemblée des évêques. Coïncidence ou pas, la fondation de Biencourt suit d'un an la tenue à Rimouski des Semaines sociales du Canada, ce congrès annuel des élites cléricales dont le thème de 1933 est précisément «Le problème de la terre». Un grand battage publicitaire s'y fait autour d'un projet de société bâtie sur la colonisation et l'agriculture. On parle de coopération pour les colons et de syndicalisation pour les travailleurs en forêt. L'intervention de l'État est maintenant souhaitée par la population, surtout dans le domaine agricole, car la crise de 1929-1934, selon Le Progrès du Golfe, hebdomadaire de Rimouski, a provoqué l'effondrement des denrées agricoles et l'exode des campagnes. En 1930, le gouvernement fédéral établit un prêt agricole à 5%, mais les cultivateurs du Québec n'auraient obtenu que 14% du montant demandé, à cause, semble-t-il, d'une incapacité pour bon nombre de colons d'établir clairement leurs titres de propriété. En 1931, dans le Bas Saint-Laurent, le prix des pommes de terre aurait chuté de 46% à cause, en partie, de la concurrence des agriculteurs des Maritimes.

Si, dans le Rimouski de 1933, l'option messianique de la colonisation est représentée principalement par l'évêque Courchesne, celle de l'industrialisation est animée par Jules Brillant qui propose déjà de faire de Rimouski un port d'hiver pour la desserte de la Côte Nord à longueur d'année.

La colonisation agricole dans le haut pays du comté de Rimouski est une aventure humaine qui vient compliquer la vocation forestière naturelle de cette région et remettre en question la pertinence des monopoles concédés par le gouvernement du Québec à quelques grandes compagnies forestières. A Biencourt, par exemple, cette colonisation agro-forestière semble déplaire à la compagnie Fraser d'Edmunston au Nouveau-Brun-



Église de La Nativité-de-la-Sainte-Vierge

swick, qui détient alors les droits de coupe dans le canton de Biencourt d'une superficie approximative de 64 milles carrés. Le colon bûche le bois sur son lot et le vend à Fraser qui paie \$1.50 la corde d'épinette.

En 1931, le ministère de la Colonisation met un moulin à scie au service des colons durant deux jours par semaine. Avec l'acquisition de ce moulin par Gérard Lagacé en 1939, Biencourt devient un petit centre industriel forestier où l'agriculture se marginalise de plus en plus. Le bardeau de cèdre de «Gérard Lagacé Ltée» est bientôt renommé jusqu'en Nouvelle-Angleterre.

Après douze années de pénibles défrichements, les colons de Biencourt auraient abandonné l'agriculture dans une proportion de 25%. Il conviendrait de préciser la nature exacte et les causes de cet abandon. Les colons concernés ont-ils tous quitté leur lot et certains sont-ils demeurés sur place comme travailleurs forestiers? Leur échec en agriculture s'explique-t-il par un manque de formation, de motivation, d'expérience et d'encadrement technologique adéquat? Dans quelle mesure la qualité du sol aurait-elle été déterminante?

Si l'on se fie à l'Atlas régional du BAEQ publié en 1966, la question de la valeur des sols agricoles à Biencourt semble complexe. Rappelons que dans l'étude du BAEQ,

le territoire est divisé en «zones agricoles homogènes» basées sur la valeur de la capitalisation sur les fermes, la valeur des produits agricoles vendus et la superficie cultivée en moyenne par ferme par municipalité. «Dans le Bas St-Laurent, plus on s'éloigne du littoral, c'est-à-dire plus on s'éloigne de l'arrière-pays montagneux, moins l'agriculture est prospère. Les raisons de ce phénomène sont multiples: périodes de végétation de plus en plus courtes, sol de qualité de moins en moins bonne, distance des marchés de plus en plus grande, etc. La vallée de la Matapédia quoique située dans l'arrière-pays, fait exception à la règle.»

Il me semble que ce diagnostic du BAEQ aurait besoin d'être nuancé davantage. En effet, à l'examen du plan de zonage agricole, (cf. Planché E2), on constate avec surprise que trois des six meilleures zones agricoles (catégorie A) du territoire-pilote sont situées dans l'arrière-pays, c'est-à-dire à Escourt (zone A4), autour du Lac Témiscouata (zone A5) et dans les municipalités limitrophes de Biencourt, Lac-des-Aigles et Squatec (zone A6). Quant à la vallée de la Matapédia, elle est reléguée dans une zone agricole de catégorie B. Rappelons que la zone agricole A est la plus favorisée sur le plan des ressources agricoles et qu'elle représente moins de 25% de la surface occupée du territoire-pi-

lote, soit 7 068 milles carrés.

Comment expliquer alors que Biencourt soit située dans une zone agricole de première qualité et qu'elle soit classée dans une «zone homogène agricole pauvre»? Peut-être parce que les critères utilisés ne rendent pas compte de la qualité intrinsèque des sols, laquelle serait camouflée par le sous-développement de l'agriculture à Biencourt. En effet, l'Atlas régional du BAEQ indique pour Biencourt en 1961, un indice d'absentéisme des exploitants agricoles supérieur à 65, un nombre moyen de 6 à 10 vaches par ferme en 1965 et des boisés de ferme représentant de 50 à 75% de la superficie de la ferme.

Autre ambiguïté: dans le projet de reboisement I du BAEQ, le territoire de Biencourt est classé comme impropre à la culture; 1 500 à 1 999 acres des superficies actuellement défrichées devront être reboisées. Il semble que les projets d'aménagement du BAEQ ont d'abord été conçus de façon sectorielle, ce qui expliquerait l'ambiguïté qui recouvre le territoire de Biencourt, classé à la fois comme zone agricole de première qualité par les experts agricoles et comme zone de reboisement par les experts forestiers. La réalité est plus nuancée: il semble que les municipalités limitrophes de Biencourt, Lac-des-Aigles et Squatec aient une vocation agroforestière, ce qui n'écarte pas le bien-fondé de reboiser des champs abandonnés et de déchiffrer de nouvelles parcelles potentiellement fertiles dans le fond des vallées. Cependant, l'Atlas du BAEQ est vieux de vingt ans et il serait utile de le mettre à jour.

L'Office de développement de l'Est du Québec (ODEQ) est un organisme gouvernemental voué à la mise en oeuvre des recommandations du BAEQ. Dans les années 1970, l'ODEQ relevait du ministre des Affaires municipales. Dans la perspective éventuelle des fusions recommandées par le BAEQ - les 215 municipalités existantes seraient fusionnées en 25 grandes municipalités -, Biencourt fait par-

tie des 35 localités retenues en décembre 1972, par le Ministère des Affaires municipales pour des fonctions précises. Ainsi, Biencourt, Lac-des-Aigles et Squatec sont classées comme «centres à vocation particulière (forêt)». Le seul employeur industriel à Biencourt est le moulin à scie «Gérard Lagacé Ltée» qui fait partie de l'Association nationale de l'industrie du bois de sciage (ANIBS) qui est le regroupement de neuf entreprises possédant douze scieries, dont Fernand Bois Ltée de Lac-des-Aigles et Richard Pelletier et Fils Inc. de Squatec, en plus de Gérard Lagacé Ltée. En 1985, les entreprises membres de l'ANIBS emploient 2 250 personnes, versent \$31 millions en salaires, réalisent un chiffre d'affaires global de \$75 millions environ (dont un tiers sur la vente des copeaux et résidus) en produisant 587 500 mètres cubes de bois d'oeuvre et 625 600 mètres cubes de copeaux.»

La fusion des municipalités est une recommandation fondamentale du BAEQ qui fait son chemin à la façon d'un cours d'eau souterrain. Elle est importante pour Biencourt qui, en 1965, était polarisée à peu près également par deux zones d'influence urbaines, soit les villes de Rivière-du-Loup et de Rimouski. Vingt ans après le rapport du BAEQ, il serait intéressant de revoir l'étude de P. Lamonde à la lumière du développement considérable de Rimouski. Même si elle fait désormais partie de la MRC de Témiscouata, la municipalité de Biencourt est-elle polarisée surtout par la ville de Rimouski? Dans le projet du BAEQ en 1966, Biencourt faisait partie de la grande municipalité de Cabano, petite ville située sur la rive du Lac Témiscouata, à 48 kilomètres de Biencourt. Rappelons que dans l'esprit du BAEQ, précurseur des municipalités régionales de comté (MRC), le but des fusions était de donner aux municipalités locales actuelles les moyens adéquats pour un développement planifié. Les critères utilisés par le BAEQ pour le regroupement en 25 grandes municipalités, étaient: 1)

l'existence d'un centre important de services et les agglomérations couvertes par la zone d'influence de ce centre; 2) une population minimum de 6000 habitants; 3) un réseau routier reliant toutes les agglomérations fusionnées au centre de services; 4) l'absence de barrière topographique importante et le respect des limites actuelles des municipalités fusionnées.

En 1974, un géographe de l'Université du Québec à Rimouski, Clermont Dugas, préconise les regroupements de services entre municipalités existantes plutôt que des fusions. Avec du dialogue et une information honnête, précise-t-il, la coopération intermunicipale peut être efficace. Le professeur Dugas prétend que la seule véritable exigence des petites localités, ce sont des routes permettant des déplacements sûrs et rapides. Dans l'Est du Québec, affirme-t-il, la politique du ministère des Affaires municipales favoriserait implicitement la fusion des municipalités préconisée par le BAEQ, car en n'accordant des subventions qu'aux 35 localités les mieux développées, on défavoriserait automatiquement les 179 autres municipalités. En 1969, selon Dugas, ce ministère avait identifié 85 municipalités comme marginales, ce qui devrait aboutir à l'arrêté en conseil 2874-72 du 27 septembre 1972, «concernant un programme d'aide aux migrants applicable à l'arrière-pays de la région de l'Est du Québec.» Environ 75 localités situées à l'écart des routes principales et ayant moins de 1300 habitants étaient identifiées comme points de départ. Rappelons qu'un arrêté en conseil de 1969 avait autorisé la relocalisation de 500 ménages et la fermeture de 10 localités de l'Est du Québec.

Cette question explosive de la fermeture des villages, fermeture proposée par le BAEQ en 1966, a donné naissance dans les années 1970, aux «Opérations Dignité» et au Fonds de recherche de l'Université Laval pour analyser la désorganisation du monde rural dans l'arrière-pays; c'est ainsi qu'on a pré-

conisé l'établissement de centres agro-forestiers pour retenir la population plutôt que de la chasser vers les villes. En conclusion d'un diagnostic pessimiste, Clermont Dugas soutient que l'Est du Québec est un monde rural qui ne doit pas être façonné uniquement pour une civilisation urbaine, sinon il perdra son authenticité.

Le 21 novembre 1979, l'Assemblée nationale du Québec sanctionne la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (Loi 125). Cette loi crée les municipalités régionales de comté (MRC) qui sont, semble-t-il, les séquelles des grandes municipalités qui avaient été proposées par le BAEQ en 1966, pour l'Est du Québec.

Depuis 1983, Biencourt fait partie de la MRC de Témiscouata, dont le chef-lieu est situé à Notre-Dame-du-Lac, petite ville de 2280 habitants située sur la rive du Lac Témiscouata. Cette MRC a une superficie de 4070 kilomètres carrés et une population de 25 210 habitants. Avec une population de 820 habitants, Biencourt se classe au neuvième rang des vingt municipalités qui composent la MRC de Témiscouata, dont la caractéristique principale est qu'elle ne possède aucune ville qui puisse s'affirmer comme centre de services majeur. Quant à la municipalité de Biencourt, elle demeure excentrique par rapport à son chef-lieu et elle est également aux confins de la MRC Les Basques dont le chef-lieu est Trois-Pistoles et de la MRC de Rimouski-Neigette. Biencourt est à égale distance - 57 kilomètres - de Notre-Dame-du-Lac et de Trois-Pistoles, à la différence que cette dernière ville est plus peuplée et offre des services de transports importants: trains passagers entre Montréal, Québec, Gaspé et les Maritimes, prolongement prochain de l'autoroute 20 entre Cacouna, Trois-Pistoles et Rimouski, service saisonnier de bateau passeur entre Trois-Pistoles et Escoumins, sur la rive nord du Saint-Laurent. Tant qu'à être aux confins de trois municipalités régionales de comté, je



Biencourt.

me demande si le trio Squatec-Biencourt-Lac-des-Aigles ne se retrouvera pas un jour dans la MRC Les Basques, dont le chef-lieu (Trois-Pistoles) est relié directement à Squatec par la route 293/295 et à Lac-des-Aigles et Biencourt par la route 293/296. D'autre part, ce déménagement améliorerait l'équilibre démographique entre la MRC Les Basques qui n'a que 11 880 habitants et la MRC Témiscouata qui en compte 25 310.

2. Naissance du Parc Biencourt

La vocation de récréation en forêt prend un nouvel élan à Biencourt en 1962, sous l'impulsion du curé Daniel Beaulieu qui contribue à l'aménagement d'une piste de ski alpin à mi-chemin entre le village et le Lac Biencourt. Cette vocation récréative était déjà affirmée par la présence à la périphérie est du canton Biencourt, de la Réserve faunique de Rimouski. Mais l'initiative du curé Beaulieu demeure originale car c'est la première fois, à ma connaissance, qu'on utilise une montagne du Haut-Rimouski pour la pratique du ski alpin.

Ma première rencontre avec Daniel Beaulieu eût lieu en 1963 à Rimouski, où j'agissais alors comme urbaniste-conseil auprès de cette municipalité. Le curé de Biencourt

désirait une expertise sur la piste de ski alpin de son village, laquelle s'avérait peu sécuritaire à cause d'un problème de dénivellation trop abrupte au pied de la descente. À l'invitation de l'abbé Daniel Beaulieu, je me rends donc à Biencourt en compagnie de mon ami François Pichard, un spécialiste de la question. L'examen des lieux révèle un problème de sécurité à peu près insoluble et François Pichard propose de fermer cette piste et de chercher une pente adéquate dans les environs.

Inspirés par l'hospitalité chaleureuse et l'enthousiasme du curé Daniel Beaulieu, des familles de Gérard Lagacé et d'Albert Sirois, pour ne nommer que les principaux protagonistes de cette aventure humaine, nous explorons sur le champ une certaine montagne qui, sur la carte topographique du Canada à l'échelle du 1:50 000e (Squatec 21 N/15), semble idéale pour l'aménagement d'une station de ski de calibre moyen.

En même temps, le Conseil municipal de Biencourt entreprend des démarches auprès du Ministère des Terres et Forêts du Québec afin de louer par bail emphytéotique, le territoire du Mont Biencourt.

Après entente avec la Commission scolaire, on déménage au pied

de la station de ski alpin une «école de rang» inutilisée: c'est le premier chalet du Mont Biencourt. Les pionniers voient dans ce geste la préfiguration des classes de neige comme il existe en Europe. La famille Lagacé rivalise d'ingéniosité pour installer la première remontée mécanique; ce «câble» sera remplacé quelques années plus tard par une arbalète (T-Bar) fabriquée par la Maison Samson de Lévis. Différents appareils pour damer les pistes et un nouveau chalet plus spacieux viendront compléter l'équipement de la station.

A l'été de 1964, le projet de récréation en forêt prend de l'ampleur: il s'agit maintenant de concevoir une «base de plein air» reliant le Lac Biencourt au Mont Biencourt, ces deux pôles récréatifs n'étant distants que de trois kilomètres environ. La collaboration du ministère est acquise - bail emphytéotique -, mais l'entreprise est coûteuse et semée de difficultés. Il faut d'abord nettoyer la berge sud-ouest du lac de tous les chicots et troncs d'arbres pourris qui l'encombrent du fait que le niveau de l'eau avait été haussé autrefois par la Compagnie Fraser pour y flotter du bois. Il faut ensuite construire un pont carrossable à l'extrémité nord du lac et des chemins pour desservir les différentes zones du projet. Des coupes sélectives permettront la mise en valeur de la forêt riveraine et la construction de camps de bois rond, de services sanitaires et d'équipements récréatifs. Les fonctionnaires à Québec sont sceptiques car, à l'époque, cette idée d'un parc municipal en forêt est fort nouvelle.

Les pionniers du Parc Biencourt élaborent un concept d'aménagement qui tente de satisfaire des besoins récréatifs éducationnels (classes de neige, natation et sécurité aquatique, écologie, etc.) et des besoins touristiques autochtones et régionaux.

3. La station de ski alpin du Mont Biencourt

Située à 8 kilomètres au nord-est

de l'église de Biencourt, la base de cette montagne est en bordure de la rive gauche de la rivière Touladi, face à l'embouchure de la rivière de l'Orient. Orientée vers l'est, donc ensoleillée par les matins de beaux temps, le versant skiable de cette montagne présente une altitude de 1350 pieds et une dénivellée de 475 pieds, ce qui se compare avantageusement à beaucoup de stations des Laurentides au nord de Montréal. Du point de vue de l'accessibilité pour les autochtones, cette station présente des avantages certains: son sommet est situé à l'extrémité nord-est du Rang V et sa base est accessible par le Rang du village. Autre avantage: le sommet du Mont Biencourt offre une vue panoramique intéressante sur le lac, les rivières et les montagnes environnantes. C'est pourquoi la maquette du plan directeur de 1966 montre le projet de construire éventuellement un belvédère et un refuge sur le sommet.

Pour entreprendre le défrichage des pistes de ski alpin tracées sur plan et marquées sur le terrain par l'expert François Pichard avec la collaboration de Bertrand Castonguay, le maire Gérard Lagacé et le secrétaire-trésorier Albert Sirois ont l'idée d'utiliser le programme fédéral d'emploi dit des «travaux d'hiver» gérés par les municipalités locales. Prolongement de l'initiative du curé Daniel Beaulieu, cette zone de ski a une superficie de 542 acres, dont la moitié environ est occupée par le versant aménagé et par le stationnement et les circulations à la base. Cette zone est bornée au nord-est par la ligne séparative de la MRC de Témiscouata et de la MRC de Rimouski-Neigette. Notons que le Mont Biencourt et l'emplacement de sa remontée mécanique sont indiqués sur la carte 21 N/15 «Squatec» publiée par le Ministère de l'Énergie, des mines et des ressources du Canada, à l'échelle du 1: 50 000e. Cette zone s'étend jusqu'à la rive gauche de la rivière Touladi, à la hauteur du saut Horton où se trouvait dans les années 1960 un ponceau marquant

le début d'un chemin forestier abandonné en direction du village d'Esprit-Saint.

A l'été de 1964, deux projets de stations de ski alpin sont soumis au Bureau d'aménagement de l'Est du Québec (BAEQ) à Mont-Joli, dont le mandat d'études englobe le tourisme. Ces deux projets situés respectivement à Saint-Honoré (Mont Citadelle) et à Biencourt (Mont Biencourt) sont conformes au concept du tourisme «qui inclut les besoins de récréation en plein air de la population autochtone». Avant de recevoir avec profit des touristes skieurs, lit-on dans mon rapport de 1964 au BAEQ, il importe qu'une partie appréciable de la population de la région pilote soit sensibilisée aux bienfaits du ski et qu'elle pratique elle-même ce sport.

Bien qu'ils soient situés dans la région étudiée, ces deux projets sont ignorés par le BAEQ qui les qualifie de «non prioritaires» et les gens du milieu ne doivent compter que sur eux-mêmes. Ainsi, c'est par des prodiges d'invention locale que le Parc Biencourt et sa station de ski se sont édifiés en partie au cours des années 1960. Cette réalisation étonnante, bien qu'inachevée, est peut-être la première «Opération Dignité» avant la lettre.

C'est au cours des hivers 1964 et 1965, dans le cadre des «travaux d'hiver» subventionnés par le gouvernement fédéral, que des équipes de chômeurs de Biencourt et des environs entreprennent le déboisement des pistes de ski alpin et les opérations de sylviculture sur la rive sud-ouest du lac Biencourt. Au cours de ces travaux, près de 175 000 \$ seront versés en salaires, les frais d'équipement mécanique étant réduits au minimum. Afin de minimiser le risque d'incendie en forêt, les branches d'arbres abattus et autres débris forestiers seront brûlés sur la surface gelée du lac.

4. La base de plein air du Lac Biencourt

Le plan directeur de 1966 divise le territoire du parc en six zones, dont quatre sont à peu près com-



Moulin Lagacé.

plétées en 1985; ce sont les zones de ski alpin décrite précédemment, la zone de plage et de natation, la zone de canotage, la zone de camping et deux autres zones non réalisées, soit le camp familial et le camp école.

La zone de plage et de natation est située sur la rive sud-ouest du lac. A cet endroit, le fond de l'eau a été amélioré par un épandage de sable durant l'hiver de 1966, si ma mémoire est bonne. La place municipale offre les services suivants: pavillon de bain avec w.c., eau potable, électricité et téléphone public, kiosques-abris pour pique-nique, parc-autos en sous-bois d'une capacité de 200 voitures, quais flottants formant un bassin pour les classes de natation et de sécurité aquatique. En 1966, la Municipalité engage un moniteur de natation, avec l'aide du Bureau des loisirs et des sports du Ministère de l'Éducation. Les cours débutent le 11 juillet et 130 enfants sont inscrits: 32 élèves réussissent l'examen du grade «junior» et 32 autres celui du grade «juvénile». Pour diverses raisons, 34 enfants ont quitté le cours de natation avant la fin des leçons.

La zone de camping est située de l'autre côté du lac, de sorte que les campeurs ne sont pas dérangés par le va-et-vient de la plage municipale. Il s'agit d'une zone boisée d'une superficie de 100 acres envi-

ron avec une façade de plus d'un kilomètre en bordure du lac et de la rivière Touladi. Un secteur aménagé en sous-bois sur la berge du lac accueillait ses premiers campeurs en juillet 1967. L'équipement comprend un poste d'accueil à la tête du pont, une grande maison communautaire avec salle à manger en cas de pluie, salle de lavage, w.c. et douches, cinq abris en bois rond pouvant accueillir quatre personnes, une trentaine de tables rustiques, des robinets d'eau potable et des prises électriques pour les roulottes. Quelques chalets meublés ont été ajoutés depuis: lors de ma visite en septembre 1985, ils étaient loués à des travailleurs forestiers.

La zone de canotage pour canots de toile a une longueur approximative de neuf kilomètres, incluant le lac Biencourt et une section des rivières Touladi et de l'Orient. L'usage des moteurs nautiques est contrôlé sur les eaux du Parc par le Règlement de zonage (1966) de la Municipalité de Biencourt. «Dans la zone «P», lit-on à l'article 12, la puissance des moteurs marins ne pourra excéder 10 HP. Les résidents du Lac Biencourt qui utilisaient des moteurs marins d'une puissance supérieure lors de l'entrée en vigueur du présent règlement devront s'y conformer dans un délai de 24 mois à compter de la date d'entrée en vigueur du dit règlement.»

A l'intérieur du parc, deux autres zones d'environ 40 acres chacune, ont été réservées pour des projets qui n'étaient pas encore matérialisés en 1985. Il s'agit d'une part d'un camp familial destiné aux familles économiquement faibles et qui serait organisé en collaboration étroite avec le Service social du diocèse de Rimouski. D'autre part, un projet de colonie de vacances et de camp-école pour former des moniteurs en récréation en accord avec la Fédération des loisirs de la région de Rimouski. Ces pavillons seraient habitables durant l'hiver afin d'héberger les futures classes de neige.

5. Le Parc Biencourt revisité en 1985

L'impression première qu'on a de Biencourt peut être différente suivant qu'on y arrive en provenance de Cabano, de Trois-Pistoles ou de Rimouski. Le voyageur automobiliste qui vient de Montréal ou de Québec, doit prendre une décision à l'entrée ouest de la ville de Rivière-du-Loup: bifurquer vers l'arrière-pays montagneux en empruntant la route trans-canadienne jusqu'à la petite ville de Cabano située sur la rive du Lac Témiscouata; ou bien, continuer sa route en bordure du fleuve Saint-Laurent jusqu'à Trois-Pistoles et de là grimper dans l'arrière-pays. Si dans les deux cas, la distance est à peu près la même, le trajet par Cabano me paraît plus long à cause de la monotonie d'interminables forêts inhabitées et d'une certaine tristesse du paysage à l'exception des abords du magnifique lac Témiscouata. En passant par Trois-Pistoles, on circule plus longtemps au bord du grand fleuve devenu mer intérieure et on traverse les paysages ravissants de Cacouna et de l'Isle-Verte où on vend du poisson fumé et des fruits de mer absolument exquis. Au coeur de Trois-Pistoles, on tourne à droite en face de l'imposante église aux clochers multiples, pour s'engager sur la route 296 et on est alors à moins d'une heure d'auto de Biencourt.

Au départ de Rimouski pour Biencourt, il est moins intéressant de passer par Trois-Pistoles, car la longue péninsule rocheseuse de Saint-Fabien obstrue, sur une quarantaine de kilomètre, le passage de la route côtière au bord du fleuve, entre Bic et Saint-Simon. On s'engage plutôt, dès le départ de Rimouski, sur l'excellente route 232 qui dessert la partie occidentale du haut pays de Rimouski et redescend dans la vallée du Lac Témiscouata jusqu'à Cabano. Comme Biencourt n'est pas située sur la 232, il faut bifurquer à gauche à la sortie ouest du village de Lac-des-Aigles.

Après quinze années d'absence, les choses m'ont paru bien changées. D'abord, les routes sont méconnaissables: elles sont grandement améliorées et toutes asphaltées, que l'on arrive à Biencourt par Lejeune, par Squatec ou par Lac-des-Aigles. Les courbes dangereuses ont été redressées, les pentes trop raides ont été diminuées; la disparition de la poussière collante soulevée jadis par les autos et les camions a eu un effet bénéfique sur l'environnement immédiat: beaucoup de maisons sont aujourd'hui peinturées et entourées de fleurs. Au centre du village de Biencourt, le moulin à scie «Gérard Lagacé Ltée» a été reconstruit et modernisé.

Mais à l'extrémité est du village en direction du lac et du Mont Biencourt, on retrouve la route poussiéreuse des années 1960, ce qui a de quoi décourager le touriste d'aujourd'hui. En effet, le visiteur de 1985 a peine à comprendre que l'accessibilité au Parc Biencourt n'ait pas été améliorée, semble-t-il, depuis un quart de siècle. Pourtant, la station de ski alpin, le camping et la plage publique sont remarquables, malgré cette ambiance de stagnation que j'ai perçue lors de ma dernière visite en septembre 1985.

Quand on revoit vingt ans plus tard le plan directeur et la maquette de 1966, on constate qu'une station de ski alpin de cette importance

devait desservir facilement tous les villages environnants grâce à un lien routier prévu pour atteindre directement le village d'Esprit-Saint et, conséquemment, celui de Trinité-des-Monts. Or, tel n'est pas le cas à cause d'une accessibilité qui laisse beaucoup à désirer sur le plan de la distance et de la signalisation routière. En effet, la station est située au fond d'un cul de sac et pour y parvenir, il faut obligatoirement passer par le village de Biencourt qui est lui-même une impasse par rapport à la route régionale 232 (Rimouski-Cabano) et aux villages environnants de Lac-des-Aigles, Squatec et Esprit-Saint.

Conscient de ce handicap majeur pour le développement à long terme de la station, l'urbaniste-concepteur indiquait sur la maquette de 1966, un projet de route reliant directement la station à la route 232 et au village d'Esprit-Saint. A ma connaissance, aucune étude de faisabilité de ce projet n'a jamais été faite, ce qui est compréhensible, vu les moyens financiers de la Municipalité de Biencourt et l'absence d'intérêt manifesté à l'époque par le BAEQ et par son successeur l'ODEQ. Le projet initial consistait à prolonger le chemin forestier en bordure du saut Horton sur une distance approximative de 7 kilomètres jusqu'à la route de rang existante - longueur de 3.2 kilomètres - qui débouche sur la 232 à la hauteur de l'église d'Esprit-Saint: c'est le projet «A» indiqué sur le Plan 2. Depuis 1966, l'assiette de la route 232 a été grandement améliorée et sa chaussée asphaltée sur toute sa longueur; il conviendrait donc que la sortie proposée se fasse le plus près possible de cette route 232 rénovée: c'est le projet «B» indiqué sur le Plan 2; il s'agit ici de construire une route 2.3 kilomètres de longueur, à comparer avec les 7 kilomètres dans le projet «A». Ce projet «B» consiste à prolonger une autre route de rang de 2.3 kilomètres, laquelle débouche sur la 232 à mi-chemin entre Lac-des-Aigles et Esprit-Saint; cette route de rang est située sur la ligne séparative de la

MRC de Rimouski-Neigette et de la MRC de Témiscouata et son extrémité sud-est n'est qu'à 2.3 kilomètre de la station de ski alpin du Mont-Biencourt.

Si le projet «B» était réalisé, l'accessibilité du Mont Biencourt serait complètement transformée. Ainsi, la distance entre l'église d'Esprit-Saint et le Mont Biencourt ne serait que de 12 km, comparativement à 28 km actuellement. C'est dire que le trajet aller-retour d'un autobus scolaire nolisé, par exemple, pour une classe de neige, en provenance de l'église d'Esprit-Saint, serait réduit de 32 km, ce qui représente une économie appréciable de temps et d'argent.

A l'heure actuelle, trois villages totalisant 3100 habitants (Squatec, Biencourt et Lac-des-Aigles) sont situés dans un rayon de moins de 25 km de distance du Mont Biencourt. Mais le Tableau 1 nous indique qu'avec la réalisation du projet «B», ce sont six villages (totalisant 4310 habitants) qui seraient situés à moins de 25 km de la station de ski alpin du Mont Biencourt.

Ce rapprochement physique appréciable des trois villages de Saint-Guy (MRC des Basques), d'Esprit-Saint et de Trinité-des-Monts (tous deux dans la MRC de Rimouski-Neigette), nous amène naturellement à concevoir une nouvelle forme de développement et de gestion du Parc Biencourt. De la même manière que les municipalités de Saint-Juste-du-Lac, d'Auclair et de Lejeune se sont unies pour former l'association touristique régionale du «JAL», les six municipalités de Squatec, Biencourt, Lac-des-Aigles, Trinité-des-Monts, Esprit-Saint et Saint-Guy auraient sans doute intérêt à considérer les avantages d'une entente en vue de l'utilisation commune des équipements existants et futurs du Parc Biencourt. Dans un premier temps, il s'agirait pour chaque municipalité de considérer ce que le Parc Biencourt apporte de plus à ses propres services municipaux de loisirs; dans l'affirmative, la collaboration pourrait prendre la forme d'un orga-

nisme intermunicipal pour la gestion et le développement de ce parc régional.

Rappelons que la station de ski du Mont Biencourt a été conçue pour des classes de neige en semaine et qu'à ce titre, elle est un équipement parascolaire du plus haut intérêt pour les six municipalités déjà mentionnées. Dans cette optique, on comprend que l'accessibilité à la station pour les autobus scolaires est d'une importance primordiale. C'est pourquoi le projet routier «B» qui réduit la distance dans le cas de quatre municipalités, devrait être considéré avec sympathie.

TABLEAU 1

Distance existante et proposée entre la station de ski alpin du Mont Biencourt et les églises de 6 villages environnants, par ordre de proximité.

I - Distance actuelle entre:

1- Mont Biencourt et église de Biencourt	7.3 km
2- Mont Biencourt et église de Lac-des-Aigles	15.7 km
3- Mont Biencourt et église de Squatec	20.5 km
4- Mont Biencourt et église de Saint-Guy ...	26.6 km
5- Mont Biencourt et église d'Esprit-Saint ..	28.0 km

6- Mont Biencourt et église de Trinité-des-Monts

38.0 km

II - Distance proposée (projet «B») entre:

1- Mont Biencourt et église de Biencourt	7.3 km
2- Mont Biencourt et église d'Esprit-Saint ..	12.0 km
3- Mont Biencourt et église de Lac-des-Aigles	14.0 km
4- Mont Biencourt et église de Squatec	20.5 km
5- Mont Biencourt et église de Trinité-des-Monts	22.0 km
6- Mont Biencourt et église de Saint-Guy ...	24.5 km



Station de ski alpin vue des airs.

(Source de la photo aérienne: Ministère de l'Énergie et des Ressources du Québec)

Des bombardiers au-dessus du fleuve

Par: François Dornier, chercheur

RÉSUMÉ

Pendant la seconde guerre mondiale, le Canada, avec l'aide des pays du Commonwealth Britannique, mit sur pied un gigantesque programme d'entraînement d'aviateurs qui transforma profondément le monde de l'aviation au pays.

A Mont-Joli fut érigée la plus grande des écoles d'aviateurs de ce programme. Peu de gens se souviennent à quel point la 9e école de bombardement et de tir de Mont-Joli a pu jouer un rôle important dans l'histoire de l'est du Québec lors de la seconde guerre mondiale.

Puisant abondamment dans les archives, dans le journal quotidien de l'école et dans son mensuel « The Mont-Joli Target », François Dornier, auteur du livre Des Bombardiers au dessus du Fleuve décrit dans cet article condensé de son livre, la petite et la grande histoire de cette école qui est à l'origine de l'aéroport régional de Mont-Joli.

UN PROGRAMME GIGANTESQUE...

Avant l'entrée en guerre des Etats-Unis en 1941, seul le Commonwealth soutenait officiellement la Grande-Bretagne dans sa lutte contre l'Allemagne. Le Canada fut un partenaire privilégié dans cette aide aux Iles britanniques.

L'un des éléments les plus méconnus de cette aide prit naissance lors de la signature d'un accord dans le bureau du Premier ministre canadien le 16 décembre 1939. Cette entente fut paraphée en la présence du premier ministre, du ministre de l'air, ainsi que des représentants britanniques, australiens et néo-Zélandais. On allait mettre sur pied le plus gigantesque programme de

formation d'aviateur que le monde ait jamais vu.

C'est bien avant la guerre que les autorités britanniques s'étaient tournées vers le Canada, en prévision de la formation de leur personnel naviguant. La guerre paraissait imminente et il était assuré que l'arme aérienne y jouerait un rôle déterminant. La guerre aérienne moderne signifiait, pour les responsables britanniques, que le ciel de Grande-Bretagne serait dangereusement encombré d'appareils, tant amis qu'ennemis. La formation d'aviateurs y deviendrait rapidement un danger.

Les Britanniques recherchaient un territoire qui serait en mesure d'assurer la formation des pilotes et du personnel naviguant tout en étant à l'abri des dangers d'un ciel en guerre. C'est sur le Canada qu'ils arrêterent leur choix.

Le territoire canadien offrait de vastes étendues. Il était donc idéal pour les vols d'entraînement. De plus, en raison de sa position géographique, il était à proximité des grands centres industriels nord-américains.

Physiquement et économiquement, le gouvernement canadien se sentait prêt à relever le défi, bien qu'à l'époque, la toute jeune A.R.C. (Aviation Royale Canadienne), ne comptait en ses rangs que quelques centaines d'aviateurs. Après de nombreuses discussions il fut décidé que la gestion de l'ensemble du programme serait confiée au gouvernement canadien ainsi qu'à son aviation militaire.

Le P.E.A.C.B. (Programme d'entraînement des aviateurs du Commonwealth britannique) prévoyait l'ouverture de plusieurs dizaines

d'écoles de formation pour le personnel naviguant (en fait, plus de 70). On y formerait des pilotes, mais aussi des aviateurs qualifiés tels: mitrailleurs (AG), radio-mitrailleurs (WAG), observateurs (O), ingénieurs de bord (FE), navigateurs (N) et bombardiers (B).

La formation, offerte aux pays co-signataires de l'entente, pourrait également être donnée aux membres des autres forces aériennes alliées. C'est ainsi qu'on retrouvera dans ces écoles des Polonais, des Belges, des Français libres (après 1940) et même des Américains ayant traversé la frontière et s'étant engagés dans l'A.R.C. alors que leur pays affichait toujours sa neutralité.

Avant la guerre, l'A.R.C. ne comptait en tout que 298 officiers, 2750 aviateurs et 1013 auxiliaires (officiers et aviateurs), pour un total de 4061 individus. Sept mois après le début des hostilités, l'effectif était passé à 10 375 hommes.

En 1940, un problème de taille, celui de la construction des établissements, demandait à être résolu. Des dizaines d'écoles à mettre sur pied, des milliers de bâtiments et des pistes d'atterrissage. En un temps record des centaines d'aéroports champignons surgirent partout au pays.

De nombreux appareils devaient aussi être disponibles pour l'instruction. Ainsi on utilisa certains appareils déclassés pour l'entraînement des mitrailleurs et bombardiers, ainsi que des avions achetés aux Etats-Unis pour l'instruction des pilotes. D'autres furent construits au Canada par les industries d'avionnerie.

A la conclusion du programme,

en mars 1945, plus de 131 000 aviateurs du Commonwealth avaient gradué des écoles du P.E.A.C.B.. De toutes les écoles construites pour le P.E.A.C.B., les plus grandes étaient les onze écoles de bombardement et de tir et l'une d'elles était située à Mont-Joli.

UN AÉRODROME À MONT-JOLI

Au tout début du conflit, le ministère de la Défense nationale produisit une étude: il fallait mettre sur pied, sur la côte est du Canada, un système de défense adéquat. Des incursions de sous-marins allemands étaient en effet à craindre. On allait donc établir une base aérienne relais afin de permettre aux appareils appartenant au Eastern Air Command (stationnés à Halifax) de patrouiller une plus grande zone au-dessus du golfe du St-Laurent.

Ces installations militaires ne se limiteraient pas aux bâtiments d'un détachement aérien, mais devraient également être en mesure d'accueillir l'une des écoles de bombardement et de tir du P.E.A.C.B..

On choisit pour ce faire, un vaste terrain plat près de Mont-Joli. Ce terrain semblait avoir toutes les qualités morphologiques requises pour l'installation de grandes pistes à surface dure, lesquelles pouvaient supporter aisément de lourds appareils. Le site surplombait le fleuve, enfin, Mont-Joli demeurait une localité très bien desservie au niveau des transports et le village offrait toute une série de services essentiels à l'approvisionnement d'une installation militaire de cette envergure.

Les travaux débutèrent à l'été 1940 et ne se terminèrent qu'au printemps 1942. Trois pistes furent construites. Les bâtiments furent érigés en deux phases: tout d'abord, on érigea, au cours de l'été 1940, les édifices devant être utilisés par le détachement du Commandement aérien de l'est. La construction de la partie prévue pour l'école de bombardement et de tir ne débuta qu'en octobre 1941. Le plan des installa-



Vue aérienne de la 9e École de bombardement et de tir (Mont-Joli, 1943).
(Source: Archives nationales du Canada).

tions prévoyait de nombreux bâtiments, lesquels devaient permettre à plusieurs centaines (et même milliers) d'aviateurs de se suffire, tant au niveau de l'entraînement que de l'entretien, de l'instruction, de l'administration et même, des loisirs.

Au total, 753 aviateurs et sous-officiers et 51 officiers devaient, selon les ordres reçus, être mutés à Mont-Joli. Ils arrivèrent graduellement entre décembre 1941 et mai 1942.

Les aviateurs, une fois arrivés, sont divisés en onze différentes sections et escadrons: le quartier général, la section de l'équipement, celle des finances, celle des communications, la section médicale, celle de la sécurité, la section navale (pour l'entraînement au-dessus du fleuve), les travaux et bâtiments, les armements, l'entretien, ainsi que la section des champs de tir.

Les besoins en personnel furent très tôt comblés, et on dépassa même les objectifs fixés. Les journaux disaient même que la 9e École de Bombardement et de Tir allait devenir la plus vaste et la mieux aménagée au pays!

Mais en cet hiver 1941, les premiers aviateurs à s'installer officiellement à la 9e EBT ne partageaient pas cet avis...

DES DÉBUTS BIEN COMPLIQUÉS...

L'hiver 1941-42 fut particulièrement précoce et froid. La neige était là depuis longtemps quand les premiers militaires arrivèrent pour s'installer à Mont-Joli.

Lorsque le Squadron Leader A. Nanton fit son entrée à la 9e EBT, à la mi-décembre, l'apparence générale de l'aéroport était bien loin de correspondre à ce que prévoyaient les plans initiaux.

Nanton s'installa dans les bureaux du quartier général afin d'y occuper temporairement les fonctions de l'officier commandant, car l'arrivée de l'officier supérieur officiellement désigné n'était prévue que pour janvier 1942. Durant cette période, les opérations de l'école tenaient plus de l'aménagement et de la construction que de l'instruction d'aviateurs.

À l'arrivée des premiers aviateurs le 23 novembre, tout était à aménager, tout était à faire. Une quantité impressionnante de matériaux des plus divers arrivait chaque jour à la gare de Mont-Joli. Des équipes d'aviateurs étaient à l'oeuvre, jour après jour, transportant de la gare à l'école: des lits, des bureaux, des conserves, des assiettes, des comptoirs, des outils, des bombes, etc. Il fallait ensuite distribuer tous ces articles aux bons départements, et

si ceux-ci n'étaient pas encore en fonction, ou ne disposaient pas d'espace suffisant, on devait être en mesure de les entreposer du mieux possible. La neige et le froid rendaient encore plus pénibles ces harassantes tâches de déménageurs.

Tous ces hommes durent s'installer tant bien que mal dans les quelques bâtiments de l'école en état de les recevoir. Une fois de plus, la neige et le froid rendaient particulièrement difficiles les travaux d'aménagement. Chacun devait non seulement s'installer, mais également installer, ne serait-ce que provisoirement, les bureaux et locaux de son service.

Les plans prévoyaient que l'école serait en mesure de tout recevoir (personnel, élèves et matériel), dès la mi-décembre. Les retards dans la construction des bâtiments ne furent pas pris en considération et les arrivées se firent malgré tout aux dates prévues. Tous les jours, des militaires se présentaient à l'école pour combler des postes. Faute d'endroits correctement aménagés, un véritable fouillis s'en suivit. Certains bâtiments, fin prêts, se voyaient littéralement envahis par plusieurs services.

Le manque d'équipement se faisait sévèrement sentir, non seulement dans le cadre du travail, mais également dans celui des loisirs. La cantine des aviateurs était aménagée avec un ameublement de fortune, fait de vieilles boîtes de bois et de quelques planches.

Le problème le plus complexe auquel durent faire face ces pionniers-aviateurs fut certes celui du froid. Les bâtiments ne bénéficiaient pas tous d'un système de chauffage adéquat. Celui de l'école était centralisé et en panne. De nombreux bâtiments se retrouvèrent privés de la seule source de chauffage disponible. On dût installer des poêles à charbon dans chaque pièce.

Le premier officier commandant de l'école, le Wing Commander R.H. Little, arriva à Mont-Joli le 12 janvier 1942. Il venait de compléter

une affectation identique à la 3e EBT, située à Mac Donald, au Manitoba. Il avait la réputation d'être un homme sévère, et assez strict. Dès son arrivée, il s'appliqua à mettre de l'ordre dans l'école toujours en chantier.

L'INAUGURATION OFFICIELLE...

Malgré le peu de temps disponible, les aviateurs de Mont-Joli travaillèrent d'arrache-pied afin de préparer la cérémonie d'ouverture du 15 août 1942. L'école d'aviateurs de Mont-Joli devait non seulement être la plus grande, mais surtout la toute dernière du programme d'entraînement des aviateurs du Commonwealth britannique à être ouverte.

C'est par un chaud samedi après-midi d'août 1942 qu'eut lieu la cérémonie de l'inauguration officielle de l'école. Pour l'occasion, 4000 militaires et civils étaient présents. La cérémonie débuta à quatorze heures trente, à l'arrivée de l'invité d'honneur, l'honorable Eugène Fiset, Lieutenant-Gouverneur de la province. La garde d'honneur présenta les armes, et la fanfare de service de la base d'Uplands, d'Ottawa, entama le salut vice-royal. Mais laissons plutôt le journal quotidien nous rapporter l'événement:

Aujourd'hui à 14h30, la station a été officiellement inaugurée par son excellence sir Eugène Fiset, Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec. Une foule d'approximativement 4000 personnes, bénéficiant de l'excellente température, a pris place sur les côtés du tarmac. (...) Le Wing Commander Little, officier commandant, a souhaité la bienvenue aux invités, tandis que l'Air Commodore De Niverville s'est adressé brièvement à la foule juste avant la bénédiction de l'école par l'évêque de Rimouski, Monseigneur Courchesne. D'autres invités s'adressèrent à la foule (...) le ministre de l'Air, Monsieur S.L. DeCartaret, le ministre de la Justice, l'honorable Louis St-Laurent (...) ainsi que le docteur Lepage, maire de Mont-

Joli. En guise de conclusion, Sir Eugène Fiset déclara cette station officiellement ouverte, ce qui fut suivi par un tintamarre de sirène, mitraillade et autres pièces pyrotechniques. Un défilé s'ensuivit avec la musique de la fanfare d'Ottawa.

Il faut bien saisir que cette inauguration était un événement d'envergure, tant pour les instigateurs du programme d'entraînement que pour les gens de la région. Le nombre de visiteurs présents à la cérémonie, ainsi que l'importance des invités, montrent à quel point ce petit projet d'école d'aviation avait grandi et pris de l'ampleur. Les huit premiers mois avaient été pour les aviateurs de Mont-Joli une période de construction, de mise sur pied, de rodage. La cérémonie de l'inauguration officielle marqua le début de la phase de croissance de l'école, une phase qui ne ralentit qu'avec le renversement du conflit mondial en 1943. A cette date Mont-Joli aura vu doubler l'effectif de son école d'aviateurs.

LA PLUS GRANDE DE TOUTES...

Les plans dressés pour la 9e école de bombardement et de tir ne la prédestinaient pas à devenir la plus grande du programme d'entraînement. C'est par la force des choses que ce rôle lui fut attribué. Contrairement à bien de ses consœurs, l'école de Mont-Joli avait une grande capacité d'expansion. Un terrain adéquat, bien situé, fit pencher la balance en sa faveur, et c'est ainsi que bientôt, elle dut répondre au besoin pressant de former toujours plus d'aviateurs.

Les plans initiaux prévoyaient que l'école de Mont-Joli assurerait la formation finale des ingénieurs de vol, des aviateurs bombardiers ainsi que des mitrailleurs aériens et radio-mitrailleurs. Mais déjà, au cours de l'été de l'inauguration officielle, on concentrait les activités de l'instruction sur les seuls cours de mitrailleur aérien. Ce cours avait généralement une durée de douze semaines. Du matin jusqu'au soir, sans relâche, sept jours par se-

main, les aviateurs s'entraînaient pour obtenir leurs ailes.

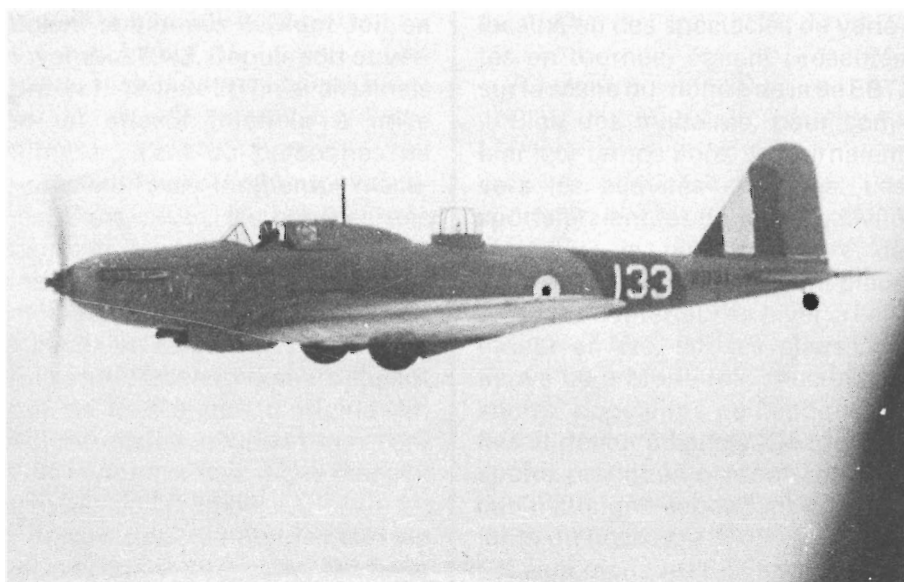
Les candidats arrivaient par groupe de cent. Dûment enregistrés, ils devaient passer un examen de la vue, puis recevoir tout le matériel requis pour leur séjour à Mont-Joli.

L'entraînement des candidats se divisait en deux phases distinctes: la théorie et la pratique. Les cours théoriques se donnaient dans les classes de l'une ou l'autre des écoles au sol. Les candidats devaient y apprendre entre autre la reconnaissance d'aéronefs, l'usage et l'entretien de la mitrailleuse et la familiarisation avec les tourelles de tir.

Une fois cette première phase terminée, les aviateurs passaient à celle pratique: les exercices en vol. Ils volaient du matin jusqu'à la tombée de la nuit, au-dessus de ce site de tir qu'était le fleuve. La cible, un sac de nylon appelé *drogue*, était remorquée au bout d'un long câble d'acier par un second *Fairey Battle*. Pendant que les deux pilotes faisaient voler leurs appareils en parallèle, le candidat mitrailleur, lui, s'efforçait d'atteindre cette cible.

A la toute fin de leur entraînement, les candidats devaient réussir avec succès une série d'exams et d'épreuves pratiques. La parade de graduation venait finalement couronner leurs efforts. A la fin de cette cérémonie, on leur remettait l'insigne de leur réussite: leurs ailes de mitrailleur aérien.

Les cérémonies de graduation furent à Mont-Joli le pilier des activités visibles de l'école. Le jour dit, dignitaires, invités, parents et amis prenaient place le long du terrain d'exercices, à l'intérieur du drill hall. L'officier de revue inspectait les candidats, puis leur rendait le salut lors du défilé. On procédait ensuite à la remise des ailes. On remettait également des plaques souvenirs pour souligner les performances particulières du meilleur candidat de chaque cours. Après la cérémonie, tous étaient conviés à un cocktail. Les invités d'honneur, quant à eux, étaient reçus par le commandant, au mess des officiers de



Farey Battle.

l'école. Après le souper, une danse avait lieu dans le drill hall. Enfin, le lendemain, des camions retournaient ces aviateurs gradués à la gare, et revenaient chargés de nouveaux candidats.

Le nombre de candidats ne cessa d'augmenter durant toute l'année 1943. Afin de répondre à la demande, de plus en plus d'aviateurs vinrent grossir les rangs des différents services des Wings d'entretien et d'entraînement. Toujours plus d'avions, donc plus de pilotes et plus d'instructeurs. Cette réaction en chaîne propulsa la 9e EBT de Mont-Joli au premier rang à la fin du mois d'octobre 1943. Le 30 octobre, le journal quotidien rapportait que 154 appareils ainsi que 2844 aviateurs et officiers étaient affectés aux activités de l'école.

La fin de l'année 1942 et l'année 1943 virent donc la 9e EBT de Mont-Joli atteindre son sommet dans ses activités. C'est en effet au cours de cette période que l'école de Mont-Joli eut à sa disposition le plus grand nombre d'appareils et d'aviateurs de son histoire, ce qui en fit la plus grande de toutes les écoles du programme d'entraînement des aviateurs du Commonwealth britannique.

Qu'un si grand nombre de personnes travaillent dans un espace aussi restreint que celui de l'école

demandait qu'on déploie un trésor d'ingéniosité au niveau de la coordination des opérations. Le nombre imposant d'appareils en circulation augmentait les risques d'accidents, dans les airs comme au sol. Il y avait des avions partout. Heureusement, les normes de sécurité étaient bien appliquées. Pendant de longs mois, on n'enregistra aucun accident ou incident, tant au sol que dans les airs.

En 1944, l'école connut une assez grande stabilité, tant au niveau de son personnel qu'à celui de ses candidats mitrailleurs. On était loin de l'effectif atteint à l'hiver 43, mais le nombre d'individus travaillant ou étudiant à l'école se maintenait autour des 1500 aviateurs.

La victoire des alliés, qui était assurée à plus ou moins brève échéance signifiait que le P.E.A.C.B. ne serait pas renouvelé, et que les activités de ses écoles iraient en décroissant pour se terminer à l'échéance de l'entente en mars 1945. En attendant, l'école de Mont-Joli devait continuer à former des mitrailleurs aériens.

En raison de sa grande capacité technique et physique, on lui avait confié de nouvelles responsabilités. La base de Mont-Joli fut désignée pour accueillir, en 1944, l'un des premiers camps d'été des cadets de l'aviation. Pendant leur



MONT JOLI
TARGET
No. 9 BOMBING & GUNNERY SCHOOL

5c
Per Copy
JAN. - FEB., 1944
No. 2 (1st Year)

VI RILEY, PIN-UP GIRL **CHIEF INSTRUCTOR GETS WINGCO**

VOTED QUEEN BY FANS

Vi Riley, vivacious M.T. lassie, is No. 9's own pin-up girl.

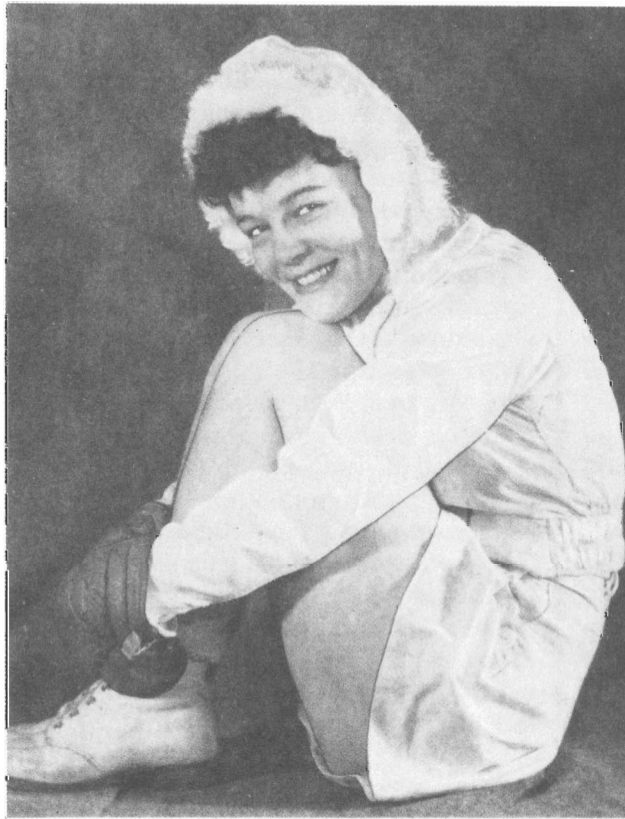
When the ballots were finally counted in the station's pin-up contest, Vi found herself deep in the hearts of her admirers, and is the first little lady to wear the crown of Mont Joli's pin-ups.

Voting was centred among the girls of the chorus lines in the station's musical comedy revue last month, eight of them contending for honors.

Vi joined the Service last year, shaking the dust of civilian life off her dainty feet to give the R.C.A.F. a break. She hails from what the natives there call Canada namely, Sarnia, and on joining up went to Rockcliffe for her basic and then to Toronto for an M.T. course. Next stop was Mont Joli and she's been here ever since.

Dark-haired, pretty, a nifty figure and a grand smile, Vi had no trouble chalking up her win. In a line-up of girls in the show, all of whom attract attention, her win speaks volumes.

Riley takes lots of personnel for a ride—in her MT—so next time you're given a lift and you're greeted with an infectious grin, that will be La Riley giving out.



No. 9's own Pin-Up Gal in the snow costume she wore in the show



Donald Westbury Saunders

One of the most popular promotions on this station is that of Chief Instructor Donald Westbury Saunders as Wing Commander.

News of the promotion was hailed with general satisfaction on the station, while in the officer's mess, the new Wingco was gravely charged with being improperly dressed for wearing S I braid. That, however, was soon taken in hand.

Wing Commander Saunders, a vet of the last war, has been flying for 15 years. He joined the Royal Flying Corps in 1917, and was one of the first 50 airmen at the time to train in Canada. He went overseas in 1917, spent 10 months in France returning to this country in 1919.

In 1928, W/C Saunders became Chief Instructor and airport manager at Halifax, where he stayed for 10 years. He was with the Department of Transport's Air Regulations Branch of Civil Aviation as assistant inspector based at Ottawa. He has held private commercial transportation pilot's certificate and radio operator's certificate.

W/C Saunders secured leave of absence in September, 1939, and was called into the R.C.A.F. He was active at Rockcliffe, St. Hubert, No. 9, where he understudied various posts, 10 B, and G, and then back here in October last as C.I.

The new Wingco is qualified on single and multi engines, flying boats, land planes and ski planes.

TAKE A BOW, No. 9

No accidents involving pilot error have been reported on this station high on 60 days, at time of going to press. That is the proud record of this school; further

No flying accident has been reported for some 40 days, at time of going to press. No accidents of any kind in Drogue Flight for about 95 days; none in Gunnery 1 for nearly 60.

The C.O. was a mighty proud man when the figures were computed. Let's stretch 'er out!

TWO D.F.C.s JOIN STAFF

F/O's WILBY AND KELLY TEACH TRAINEES HOW IT'S DONE



No. 9 welcomes Flying Officer T. R. Wilby, and F/O Kelly, both holders of the D.F.C. Posted overseas on graduation from Fingal in '41, F/O Wilby spent some time at O.T.U., was attached to the 153 Squadron, R.A.F., and won his commission in action.

Completing 175 hours ops he joined the 78th Sqdn, and his first three trips were in the thousand bomber raids over Cologne, Essen and Bremen in the spring of '42. He also flew over

Italy and took part in the bombing of such important targets as Genoa, Turin and Milan. On F/O Wilby's last trip to Turin, flack conked the engine and, while crossing the Swiss Alps on the return journey, the crew were ordered to bail out at 12,000 feet. He made it, landing in France, with a broken leg, he was taken prisoner. Six months later he escaped, reached England and was soon on his way back to Canada and No. 9, where he will teach tactics to the trainees.



F O Wilby married an English girl while overseas, and they are now the proud parents of a seven-months old son.

D.F.C. also is F O Kelly, a graduate of No. 4 B. & G., Fingal, in December, 1940.

O.T.U. overseas was followed by a posting to 77th Squadron, R.A.F., for a tour of ops, after which F.O Kelly served No. 24 O.T.U. as instructor for a year before being transferred to 161, R.A.F. Bomber Squadron.

F O Kelly took part in the bombing of Cologne, Essen, Hamburg, Brest and many other cities and collected a host of thrilling memories, more than several of which cannot be related for security reasons. Riding the skies with his aircrew team this veteran of smashing raids over enemy territory brings to 9 B. & G. a wealth of practical savvy to pass along to the aspiring trainees whom he will instruct at G.I.S.

Journal de l'École.

(Source: Archives nationales du Canada).

séjour, d'une durée approximative d'un mois, les cadets de partout dans la province, suivaient une série de cours et participaient à diverses activités de familiarisation avec la vie militaire, afin de préparer ceux-ci à leur éventuel service dans l'A.R.C.

À l'automne 1944, on modifia considérablement le cours de mitrailleur aérien. Depuis le début du conflit, l'on constatait que des aviateurs gradués avaient de la difficulté à assumer leur nouveau rôle de chef. Nulle part au cours de leur formation, on ne les préparait à commander. Après de nombreuses discussions on décida d'offrir aux candidats de plus grandes chances de développer leurs qualités de chef en leur confiant des responsabilités.

À partir de l'automne 1944, les candidats de l'école de Mont-Joli furent désignés pour occuper différentes fonctions de commandement. Du Squadron Leader au Flight Lieutenant, sans oublier le Flight Sergeant, tous les postes-cadres étaient occupés.

À Mont-Joli, comme ailleurs au pays, des femmes durent relever de leurs fonctions des aviateurs dit «combattants», partout où cela était possible. On vit des femmes aux cuisines, dans les bureaux, dans les mess, dans les labos de photos, dans les tours de contrôle. Elles occupaient aussi des postes de standardistes, et même, de techniciennes sur les équipes d'entretien des aéronefs. Cependant elles avaient un statut à part avec leurs propres grades et leur officier supérieur féminin relevant directement de l'Officier Commandant de l'école. En 1944 et 1945, l'entraînement de l'école fonctionnait plus rondement que jamais. L'expérience des années précédentes et des sommets de l'effectif de 1943 permirent au personnel d'atteindre un haut degré d'efficacité, lequel faisait la réputation de la 9e EBT.

DES JEUX POUR LES AVIATEURS...!

Près de trois mille aviateurs

étaient stationnés à Mont-Joli en novembre 1943. Depuis son ouverture en 1942, la 9e EBT n'avait jamais eu un effectif inférieur à mille hommes. Tant de personnes ne pouvaient rester longtemps inactives. Sans cesse, les services des sports et des loisirs de l'école devaient chercher de nouvelles activités afin de satisfaire et de tenir occupé tout ce monde. Il faut dire que la plupart des aviateurs étaient loin de leur région d'origine. En majorité ils ne parlaient que l'anglais et ne se mêlaient que peu aux activités de la région.

Le principal témoin de cette vie sociale, sportive et culturelle fut le journal officiel de l'école: Target. Celui-ci fit son apparition en décembre 1943, au moment où la 9e EBT était au sommet de son activité. Ce mensuel, qui parut régulièrement jusqu'à la fermeture de l'école, était le reflet fidèle des activités récréatives et sociales des aviateurs de Mont-Joli.

Les hommes et les femmes réunis à l'école de Mont-Joli étaient bourrés de talents. Certains jouaient du piano ou de la guitare. D'autres musiciens formaient un petit orchestre et jouaient lors de soirées. Il y avait le club des passe-temps. On y retrouvait des maquettistes, des peintres plus ou moins amateurs ainsi que des couturières. Nombreuses étaient les soirées où hommes et femmes pouvaient fraterniser. Chaque événement était prétexte à une danse. Souvent, ils étaient plus de 600 à se réunir dans le drill hall. Les amateurs de tranquillité et de bonnes lectures étaient également choyés avec une bibliothèque contenant plusieurs centaines de livres, anglais et français. De plus, des abonnements aux divers journaux et périodiques de partout au pays venaient varier le choix des lecteurs.

Ceux qui préféraient un divertissement moins essouffant que la danse mais plus vivant que la lecture pouvaient assister à chaque semaine à une séance de cinéma. Aussi, régulièrement, des spectacles mettant en vedette des talents

locaux, ou des spectacles de variétés en tournée, étaient présentés sur la scène du théâtre de la 9e EBT.

Bien des militaires, pour combler leur temps libre, se tournaient vers les activités sportives. Les sports étaient, et de loin, l'activité récréative la plus populaire de l'école. Les sports prenaient place partout. À l'intérieur en hiver, à l'extérieur en été, sur les plages du fleuve ou à Mont-Joli. Aucun des sports populaires de l'époque ne faisait défaut à l'école. De tous les sports pratiqués à Mont-Joli, aucun n'atteignit cependant la popularité du hockey.

Les équipes de l'EBT furent membres de la ligue de hockey du Bas St-Laurent, et l'une d'entre elles gagna même la coupe de la ligue, au mois de mars 1945.

Les aviateurs en congé, bien souvent, retournaient en train vers leur ville d'origine. Cependant, nombreux étaient ceux qui habitaient trop loin ou n'avaient pas les ressources financières que nécessitait un tel voyage. On décida donc de mettre à leur disposition, deux maisons, près du fleuve dans la petite communauté de Métis. Les Hostess Houses offraient aux aviateurs un site enchanteur et, ce qui était loin d'être négligeable, un environnement anglophone plus familier.

Toutes ces activités contribuèrent à bâtir la bonne réputation que se fit, auprès des aviateurs, la 9e EBT de Mont-Joli. On y travaillait dur, mais on s'y amusait ferme!

LA FIN DU CONFLIT EST PROCHE

En 1945, même sans savoir si ces installations seraient utilisées après la fin du conflit, même sans connaître la date précise de la fin de ses activités, la 9e école de bombardement et de tir de Mont-Joli pouvait commencer à planifier pour ses membres le retour à la vie civile.

L'officier commandant, le Group Captain St-Pierre annonça la mise à la retraite ou la libération prochaine des militaires ayant atteint un certain grade ou étant âgés de plus de

33 ans. Plusieurs militaires étaient tristes. La 9^e EBT de Mont-Joli s'était taillé depuis 1941 une réputation plus qu'enviable auprès des aviateurs qui y étaient stationnés.

L'effectif de l'école, entre janvier et avril 1945, passa de 1,700 à 750 hommes. Les activités de l'école devaient, selon les instructions reçues, se terminer le 30 mars 1945, après la graduation des candidats du cours no 100 des radio-mitrailleurs aériens. Tout le personnel de l'école devait être muté le 14 avril et à cette date, la 9^e Ecole de Bombardement et de Tir de Mont-Joli cesserait d'exister.

A la fin du mois de mars les vols d'entraînement cessèrent complètement. La même journée eut lieu la dernière cérémonie de graduation. Un grand banquet, auquel tous furent conviés, fut servi au mess des aviateurs.

Le 12 avril, le Group Captain J.M.W. St-Pierre reçut une nouvelle affectation qui devait entrer en vigueur le 14 suivant. Les officiers organisèrent en toute hâte une petite soirée d'adieu pour le dernier officier commandant. Le matin du 15 avril, le Group Captain St-Pierre signa pour la dernière fois le journal quotidien, scellant ainsi les quatre années d'existence de la 9^e école de bombardement et de tir de Mont-Joli.

La plus grande de toutes les écoles du programme d'entraînement aérien du Commonwealth britannique a été la 9^e école de bombardement et de tir de Mont-Joli. Elle a intensément vécu, le temps qu'a duré sa mission de former des mitrailleurs aériens. Cet article (Progrès Echo, 12 avril 1945) trace un portrait bref mais juste des réalisations de cette impressionnante école:

Cette école (...) comprend un ensemble de plus de 74 édifices de tous genres pouvant répondre à tous les besoins d'un personnel d'au moins 2300 personnes. Cette école a donné de l'instruction à plus de 6000 aviateurs qui y ont reçu leurs ailes. Les officiers (...) ont pu obte-

nir, (...) un nombre d'heures de vol (...) record, soit plus de 115 000. Mont-Joli profita économiquement de la présence de ces militaires pendant quatre ans et aujourd'hui peut se vanter d'être l'hôte de l'aéroport régional. Au fil des ans, les installations «temporaires» des militaires ont fait place aux infrastructures d'un aéroport plus moderne. L'existence de cette école du P.E.A.C.B. fait partie de l'histoire de notre pays, mais également, de l'histoire de la région de la Mitis.

L'histoire de la 9^e école de bombardement et de tir de Mont-Joli ne recèle aucun fait d'armes, et encore moins de combats aériens. Juste des candidats aviateurs venus par centaines, par milliers, de toutes les régions du pays, de tous les pays du Commonwealth, avec tout l'enthousiasme de leurs vingt ans, apprendre comment passer le mieux possible à travers ce conflit qu'ils n'avaient pas choisi.

BIBLIOGRAPHIE

Aviation Royale du Canada, 9 B&G School, Daily Diaries, Canada, Mont-Joli, 1941-45

Hatch, F.J., Le Canada, aérodrome de la démocratie, Service Historique de la Défense, 1983, 247p

9^e EBT de Mont-Joli, The Mont-Joli Target, Mensuel, Mont-Joli, 1943-45

Shores, Christopher, History of the Royal Canadian Air Force, Bison Books, Londres, 1984, 128p

Echo du Bas St-Laurent 1939-1945

Progrès du Golfe 1939-1945

François Dornier, Des bombardiers au-dessus du fleuve. Historique de la 9^e Ecole de Bombardement et de Tir de Mont-Joli (1941-1945), 56 p ill., Mont-Joli, juin 1989

En vente aux endroits suivants:
Librairie Blais, Aéroport de Mont-Joli,
Librairie L'Hiboucoup où:

10.00\$
Chèque ou mandat- poste
plus frais postaux à :

François Dornier
96, Champlain
Mont-Joli (Québec)
G5H 1G2

Le Groupe Mallette



Mallette Benoit Boulanger Rondeau
Comptables agréés



Mallette Major Martin
Conseillers en administration



Calculus Ltée
Informatique

Rimouski
Édifice Trust Général
2, Saint-Germain Est
Bureau 600
Rimouski (Québec) G5L 8T7
Tél.: (418) 724-4414

- Amqui
- Baie-Comeau
- Mont-Joli
- Port-Cartier

- Rivière-du-Loup
- Sept-Îles
- Trois-Pistoles
- La Pocatière
- Saint-Pascal

**Au-delà des chiffres...
nous parlons la langue des affaires.**

**Le Groupe
Mallette**



MERCI À NOS GÉNÉREUX COMMANDITAIRES

L'Histoire...
Une communication soutenue
avec les bâtisseurs de
notre patrimoine.



QUÉBEC-TÉLÉPHONE



**Cégep
de Rimouski**

60 Est, de l'Évêché,
Rimouski, Québec

Tél.: 723-1880

IGA

Siège social:

333, boul. René-Lepage
Rimouski (Québec) G5L 1P2
Tél.: 723-1977

Succursale:

Plaza Arthur-Buies
411, Sirois,
Rimouski (Québec) G5L 8B2
Tél.: 723-1982

Dépanneur Sonic Coop

413, rue Sirois
Rimouski (Québec)
Tél.: 724-9565

UQAR
CRÉATRICE
D'AVENIR

Le programme de baccalauréat en histoire de l'Université du Québec à Rimouski a été actualisé.

De nombreux cours ont été ajoutés dans les domaines suivants: le patrimoine architectural, la civilisation traditionnelle du Québec, la muséologie, le Bas-Saint-Laurent au XXe siècle et l'histoire de la pêche au Canada et au Québec.

Pour en savoir plus sur ce programme renouvelé, communiquez au numéro (418) 724-1644 ou (418) 724-1427.



Université du Québec à Rimouski

GRIDEQ

Groupe de recherche
interdisciplinaire
en développement
de l'Est du Québec



Maison Provinciale des Ursulines

39, St-Jean-Baptiste O.
C.P. 1524,
Rimouski, Qc
G5L 8M4



Distributeurs exclusifs de vin sacramentel
pour la S.A.Q.

160, rue Lavoie
Rimouski G5L 5Y7

Tél.: 723-3272



La caisse populaire de Rimouski

23, rue de l'Évêché Ouest
C.P. 880, Rimouski (Québec)
G5L 7C9

Succursales: Cooprix, 333 boul. René-Lepage
St-Pie X, 350 ave Cathédrale, Rimouski



COMMISSION SCOLAIRE
LA NEIGETTE

435, avenue Rouleau
Rimouski
(Québec)
G5L 8V4

Norman Dumais

avocat et conseiller juridique

Membre du Barreau
depuis 1988

22 Évêché Est, Rimouski, Qué.
Tél.: (418) 723-3179



*Une institution
à la manière
et au modèle
des gens d'ici*

la société nationale de l'Est du Québec

75, boul. Arthur-Buies
Rimouski (Québec)
G5L 7B8
Tél.: (418) 723-9259

320 EST ST-GERMAIN, SUITE 302
RIMOUSKI (QUÉBEC)
G5L 1C2

(418) 723-3127
C.P. 430

RABOIN, BELLAVANCE, BÉLANGER & GAUVREAU
NOTAIRES
CONSEILLERS JURIDIQUES

GILLES RABOIN, LL.B.
LOUIS BELLAVANCE, LL.L.

JACQUES BÉLANGER, LL.L.
YVES GAUVREAU, LL.L.



**CENTRE
D'ÉDUCATION
CHRÉTIENNE**

COURS
SESSIONS
CARREFOURS
ACTIVITÉS SPÉCIFIQUES

Bible, prière, catéchèse,
pastorale

**Soeurs de N.-D.
du Saint-Rosaire**
302, Allée du Rosaire
G5L 3E3
Tél.: (418) 723-2705,



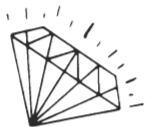
LIBRAIRIE BLAIS

206, de la Cathédrale
Rimouski, Québec
G5L 5J2 723-2189

BIJOUTERIE FOURNIER INC.

Jean Thibault, prés.

Bijoux, montres,
vente, service de réparation



156, avenue de la Cathédrale
Rimouski

(418) 723-3235



Ville de
rimouski

205, avenue de la Cathédrale
Case postale 710,
Rimouski (Québec) G5L 7C7 Tél.: (418) 723-3313